



Comptes Publics

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

SECTION I : ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Government of
Northwest Territories



COMPTES PUBLICS
DU
GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

SECTION I
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

CAROLINE WAWZONEK

Ministre des Finances



L'HONORABLE MARGARET M. THOM
COMMISSAIRE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes publics du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en conformité avec les articles 37 à 43 de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada), L.C. 2014, ch. 2, art. 2 et les articles 34 à 35 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.T.N.-O. 2015, ch. 13, pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.



Honourable Caroline Wawzonek
Minister of Finance
[Ministre des Finances]

Le 19 novembre 2020

Comptes publics du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Table des matières

Page

SECTION I

RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	2
État consolidé de la variation de la dette nette	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5
Tableau A – Tableau consolidé des immobilisations corporelles	40
Tableau B – Tableau consolidé des informations sectorielles	41

COMMENTAIRES ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS



RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

La préparation des états financiers consolidés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), tout comme l'information qui s'y rapporte contenue dans les comptes publics, est la responsabilité du gouvernement par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux normes comptables pour le secteur public (NCSP) du Canada. Là où les NCSP permettent différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées. Quand cela était nécessaire, elle a utilisé les meilleures estimations et son jugement pour produire les états financiers consolidés.

Le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, par l'intermédiaire du Bureau de la contrôlease générale, en tenant des systèmes de gestion financière et de contrôle interne. Ces systèmes sont constamment améliorés et modifiés afin de présenter en temps voulu une information exacte, de protéger et de contrôler les actifs du gouvernement et de veiller à ce que toutes les opérations soient conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La vérificatrice générale du Canada effectue chaque année un audit des états financiers consolidés en vue d'exprimer une opinion à savoir si les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie du gouvernement pour l'exercice, conformément aux NCSP. Au cours de son audit, la vérificatrice générale examine également les opérations dont elle a connaissance dans le but de s'assurer qu'elles ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux pouvoirs conférés par la loi au gouvernement et aux organismes compris dans les états financiers consolidés.

Julie Mujcin, CPA, CGA
Contrôleuse générale
Gouvernement des Territoires du
Nord-Ouest
Le 19 novembre 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de ses entités contrôlées (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans la Section I des Comptes publics de 2019-2020, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou qu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de ses entités contrôlées dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* et ses règlements, la *Loi sur la gestion des finances publiques* des Territoires du Nord-Ouest et ses règlements ainsi que les autorisations de fonctionnement expressément décrites à la note 1(a) afférente aux états financiers consolidés.

À notre avis, les opérations du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de ses entités contrôlées dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de ses entités contrôlées aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de ses entités contrôlées à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

La vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Karen Hogan', written in a cursive style.

Karen Hogan, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 19 novembre 2020

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020 \$	2019 \$
Actifs financiers		
Trésorerie	85 489	110 370
Placements de portefeuille (note 3)	110 372	82 430
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 11)	97 253	75 528
Créances (note 5)	106 911	108 568
Stocks destinés à la revente	35 549	32 423
Prêts (note 6)	74 554	78 022
Fonds d'amortissement (note 7)	29 680	-
	539 808	487 341
Passifs		
Emprunts à court terme (note 8)	470 238	333 519
Créditeurs et charges à payer (note 9)	333 159	312 565
Revenus reportés	40 114	22 091
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	75 311	70 558
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 11)	170 149	135 215
Obligations découlant des contrats de location-acquisition (note 12)	16 768	17 558
Dette à long terme (note 12)	390 768	395 642
Passif au titre des partenariats public-privé (note 13)	273 479	235 721
Passif au titre des régimes de retraite (note 14)	21 608	22 850
Passif au titre des autres avantages sociaux futurs et des congés rémunérés (note 15)	59 174	66 204
	1 850 768	1 611 923
Dette nette	(1 310 960)	(1 124 582)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (tableau A)	3 565 348	3 452 889
Stocks destinés à l'utilisation	17 040	15 970
Charges payées d'avance	9 180	13 647
	3 591 568	3 482 506
Excédent accumulé	2 280 608	2 357 924

Obligations contractuelles, droits contractuels, garanties et éventualités (notes 17 et 18)

Approuvé par :



Caroline Wawzonek
Ministre des Finances



Julie Mujcin, CPA, CGA
Contrôleuse générale

Les notes afférentes et les tableaux font partie intégrante des états financiers consolidés

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020 Prévu \$	2020 Réel \$	2019 Réel \$
Revenus			
Subvention du gouvernement du Canada (<i>note 2m</i>)	1 309 300	1 309 278	1 256 289
Paielements de transfert (<i>note 19</i>)	258 649	236 090	210 071
	1 567 949	1 545 368	1 466 360
Impôts et taxes, revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables et revenus généraux :			
Impôts des sociétés et des particuliers (<i>note 19</i>)	127 700	89 008	105 856
Autres impôts et taxes (<i>note 19</i>)	142 809	133 036	124 528
Revenus généraux (<i>note 19</i>)	98 435	97 978	74 670
Bénéfices provenant des placements de portefeuille	1 001	6 053	3 393
Revenus des ressources non renouvelables	46 534	23 794	23 258
Ventes	168 216	174 044	185 197
Recouvrements	48 308	40 269	40 708
	633 003	564 182	557 610
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	3 000	13 951	13 625
	2 203 952	2 123 501	2 037 595
Charges (Tableau B) (<i>note 20</i>)			
Environnement et développement économique	161 059	165 318	155 987
Infrastructures	434 755	436 120	438 975
Éducation	363 255	381 655	362 535
Santé, services sociaux et logement	640 192	693 568	606 392
Justice	127 573	129 176	129 544
Administration générale	379 342	371 244	320 464
Assemblée législative et bureaux créés par une loi	22 443	23 736	19 568
	2 128 619	2 200 817	2 033 465
Excédent (déficit) annuel de fonctionnement	75 333	(77 316)	4 130
Projets pour le compte de tiers			
Charges	(99 256)	(110 635)	(111 998)
Recouvrements	99 256	110 635	111 998
Excédent (déficit) de l'exercice	75 333	(77 316)	4 130
Excédent accumulé au début de l'exercice	2 357 924	2 357 924	2 353 794
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	2 433 257	2 280 608	2 357 924

Les notes afférentes et les tableaux font partie intégrante des états financiers consolidés

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020 Prévu \$	2020 Réel \$	2019 Réel \$
Dette nette au début de l'exercice	(1 124 582)	(1 124 582)	(995 382)
Éléments ayant une incidence sur la dette nette :			
Excédent (déficit) de l'exercice	75 333	(77 316)	4 130
Acquisition d'immobilisations corporelles (<i>tableau A</i>)	(357 494)	(269 627)	(280 365)
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>tableau A</i>)	158 710	153 648	146 662
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	8 910	3 396	1 012
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	124	284
	(114 541)	(189 775)	(128 277)
Consommation des stocks destinés à l'utilisation	7 386	13 188	14 682
Achat de stocks destiné à l'utilisation	(7 164)	(14 258)	(16 234)
Variation des charges payées d'avance	(100)	4 467	629
	122	3 397	(923)
Variation de la dette nette	(114 419)	(186 378)	(129 200)
Dette nette à la fin de l'exercice	(1 239 001)	(1 310 960)	(1 124 582)

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020 \$	2019 \$
Flux de trésorerie liés aux (utilisés pour les) activités de fonctionnement :		
Excédent (déficit) de l'exercice*	(77 316)	4 130
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Variation des provisions pour moins-value	8 946	5 945
Pertes sur immobilisations corporelles	3 396	1 012
Amortissement	153 648	146 662
Ajustement au titre de l'inflation pour les obligations à rendement réel	3 810	2 709
	92 484	160 458
Variation des actifs et passifs hors trésorerie :		
Somme à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada	13 209	5 882
Créances	(3 689)	12 581
Créditeurs	14 089	20 215
Passif environnemental et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4 872	1 408
Revenus reportés	18 023	3 588
Régimes de retraite	(1 243)	(1 776)
Autres avantages sociaux futurs et congés rémunérés	(7 030)	(7 553)
Stocks détenus pour utilisation	(1 070)	(1 552)
Charges payées d'avance	4 467	629
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	130 986	193 710
Activités d'investissement		
Cession de placements de portefeuille	27 904	15 707
Acquisition de placements de portefeuille	(55 846)	(10 457)
Encaissements de prêts	8 811	9 427
Décaissements de prêts	(8 984)	(10 083)
Versement au fonds d'amortissement	(29 680)	-
Flux de trésorerie provenant des (utilisé pour les) activités d'investissement	(57 795)	4 594
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(220 041)	(236 786)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	124	284
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(219 917)	(236 502)
Activités de financement		
Produit net des emprunts à court terme	136 719	36 443
Remboursement au titre d'obligations découlant des contrats de location-acquisition	(790)	(1 063)
Remboursement au titre du financement à long terme	(8 684)	(20 109)
Remboursement au titre des partenariats public-privé	(5 400)	(2 600)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	121 845	12 671
Diminution de la trésorerie	(24 881)	(25 527)
Trésorerie au début de l'exercice	110 370	135 897
Trésorerie à la fin de l'exercice	85 489	110 370

* Total des intérêts payés pendant l'exercice : 42 905 \$ (36 711 \$ en 2019)

Les notes afférentes et les tableaux font partie intégrante des états financiers consolidés

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

a) Pouvoirs et périmètre comptable

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) mène ses activités en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada). Le GTNO a une assemblée législative élue qui autorise la totalité des décaissements, des avances, des prêts et des placements, sauf ceux expressément autorisés par la loi.

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément à la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada) et à la *Loi sur la gestion des finances publiques* des Territoires du Nord-Ouest. Ils présentent une information sommaire et constituent un moyen pour le GTNO de rendre compte de sa gestion des ressources, des obligations et des activités financières dont il est responsable. La liste ci-dessous donne les organismes compris dans le périmètre comptable du GTNO, qui ont été entièrement consolidés dans les états financiers, et la loi habilitante de chacun.

Loi sur l'éducation

Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta

Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest

Conseil scolaire de division du Dehcho

Administration scolaire de district de Dettah

Administration scolaire de district de N'dilo

Conseil scolaire de division du Sahtu

Conseil scolaire de division du Slave Sud

Administration scolaire confessionnelle publique de district de Yellowknife (Écoles catholiques de Yellowknife)

Administration scolaire de district n° 1 de Yellowknife

Loi sur le Collège Aurora

Collège Aurora

Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux (TNO)

Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River

Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur l'Agence de services communautaires t̥h̥ch̥q̥

Agence de services communautaires t̥h̥ch̥q̥

Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les droits de la personne

Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les sociétés

Alliance énergétique de l'Arctique

Conseil des sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest

Loi relative au Conseil sur la condition de la femme

Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur le Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest

Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest

Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest

Office inuvialuit des eaux

Loi sur la Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest

Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest (Société d'hydro des TNO)

Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest

Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS (suite)

a) Pouvoirs et périmètre comptable (suite)

Tous les organismes compris dans le périmètre comptable du GTNO ont un exercice qui se termine le 31 mars, à l'exception du Collège Aurora et des conseils scolaires de division et administrations scolaires de district, dont l'exercice se termine le 30 juin. Les opérations de ces organismes à caractère éducatif qui ont été effectuées jusqu'au 31 mars 2020 et qui ont une incidence marquée sur la consolidation ont été comptabilisées. Les fonds renouvelables sont intégrés directement aux comptes du gouvernement, tandis que les actifs en fiducie administrés par le gouvernement pour le compte de tiers (*note 16*) sont exclus du périmètre comptable du gouvernement. Les fonds renouvelables sont des unités d'exploitation du gouvernement qui effectuent des activités commerciales et qui sont dotées de crédits non définis et permanents pour les dépenses.

b) Budget

Les chiffres du budget consolidé correspondent aux crédits approuvés par l'Assemblée législative, auxquels s'ajoutent les budgets approuvés pour les entités consolidées, modifiés pour éliminer les revenus et les charges réciproques prévus au budget. Ces chiffres constituent le plan financier consolidé initial du GTNO pour l'exercice et ne reflètent pas les crédits supplémentaires.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, qui sont établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

a) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada oblige le GTNO à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations comportent un degré d'incertitude de mesure. La modification de ces estimations et hypothèses au cours d'exercices ultérieurs pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers consolidés. Cependant, au moment de préparer les états financiers consolidés, le GTNO croit que les estimations et les hypothèses sont raisonnables.

Les principales estimations de la direction concernent le passif environnemental, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les éventualités, les revenus à recevoir, les provisions pour créances douteuses, les provisions pour moins-value se rapportant aux prêts et les charges d'amortissement. D'autres estimations, notamment les paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de même que les revenus provenant des impôts des sociétés et des particuliers, sont fondées sur des estimations du ministère fédéral des Finances et peuvent être modifiées au cours d'exercices ultérieurs.

b) Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes des comptes bancaires après déduction des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles et dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont des placements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie du périmètre comptable du GTNO et sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. Ils prennent normalement la forme d'actions et d'obligations de l'entité émettrice. Quand un placement de portefeuille subit une moins-value qui n'est pas due à un déclin temporaire, le placement est déprécié de manière à constater la perte, et cette dernière est présentée comme une composante du revenu de placement. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les dividendes sont constatés au moment où ils sont déclarés, et les gains et les pertes en capital sont constatés au moment de leur réalisation.

d) Stocks

Les stocks destinés à la revente comprennent essentiellement les carburants et les combustibles en vrac, les boissons alcoolisées et les pièces d'artisanat. Les carburants et combustibles sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les boissons alcoolisées sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les stocks détenus pour utilisation par la Société d'hydro des TNO comprennent des matériaux et fournitures, des lubrifiants, des pièces de rechange essentielles de même que des carburants et des combustibles, et ils sont comptabilisés au coût, celui-ci étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Les autres éléments de stocks détenus pour utilisation (notamment les matériaux de construction et les fournitures, y compris pour les hôpitaux) sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et du coût de remplacement net. La comptabilisation de toute baisse de valeur mène à une diminution de la valeur de réalisation nette.

e) Prêts

Les prêts et les avances sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette. Les provisions pour moins-value, déterminées au cas par cas, sont établies en fonction des événements passés, des conditions actuelles et de toute conjoncture connue au moment de préparer les états financiers. Afin qu'elles rendent compte des circonstances actuelles, les provisions pour moins-value sont ajustées annuellement au moyen de dépréciations et de recouvrements, suivant le cas. Des dépréciations sont comptabilisées lorsque les prêts sont considérés comme irréalismes ou irrécouvrables. Des recouvrements sont enregistrés lorsque les prêts déjà dépréciés sont recouverts subséquentement. Des recouvrements sont enregistrés lorsque les prêts déjà dépréciés sont recouverts subséquentement. Le revenu d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice, mais uniquement si le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré.

f) Fonds d'amortissement

Le fonds d'amortissement est une banque de liquidités assujettie à des restrictions externes et visant spécifiquement à rembourser une dette en souffrance à l'échéance. Il est comptabilisé au coût amorti.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Immobilisations corporelles et contrats de location

Les immobilisations corporelles sont constituées des bâtiments, des routes, du matériel et des autres éléments dont la durée de vie va au-delà de l'exercice, dont le coût d'origine dépasse 50 \$, et que l'on prévoit utiliser en permanence pour la prestation des programmes et des services. Les éléments d'actif de ce genre dont le coût est inférieur à 50 \$ sont passés en charges au moment de leur acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si le coût réel n'est pas disponible, au coût de remplacement estimatif actualisé rétroactivement à la date de l'achat. Les coûts incluent les services contractuels, les matériaux et fournitures, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects imputables et les intérêts directement imputables. La capitalisation des intérêts cesse lorsqu'aucune construction ni aucun développement n'ont lieu ou lorsqu'une immobilisation corporelle est prête à être utilisée pour la production de biens ou la prestation de services. À partir du moment où elles entrent en service, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Terrains	Aucun amortissement
Ordinateurs	10 ans ou moins
Équipement	40 ans ou moins
Routes et ponts	75 ans ou moins
Bâtiments et améliorations locatives	Bâtiments – 40 ans ou moins; améliorations locatives – le moindre de la durée de vie utile ou de la durée du contrat de location
Infrastructure et autres	40 ans ou moins sauf pour les centrales électriques (100 ans ou moins)

La durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles est réexaminée périodiquement et modifiée au besoin, sur une base prospective. La fraction non amortie d'une immobilisation corporelle peut être répartie sur une période plus longue que la durée de vie utile estimative établie initialement, lorsque l'opportunité d'un tel changement peut être clairement établie.

Les dépréciations et les radiations des immobilisations corporelles sont comptabilisées lorsque des événements ou des changements de situation ou d'utilisation importants surviennent et indiquent que l'actif ne contribue plus à la prestation de programmes ou de services au niveau prévu auparavant. On comptabilise une dépréciation lorsque la réduction de la valeur de l'actif peut être mesurée objectivement. On comptabilise une radiation lorsque l'actif est détruit, volé, perdu ou obsolète pour le GTNO.

Les immobilisations corporelles en construction ou en développement sont comptabilisées comme travaux en cours et ne sont pas amorties jusqu'à ce qu'elles soient mises en service. Pour rendre compte des contrats de location-acquisition, un passif et un actif correspondant sont comptabilisés sur la base de la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles, excluant certains frais accessoires. La valeur actualisée est déterminée au moyen du moindre du taux implicite ou du taux d'emprunt du GTNO au moment où l'obligation naît. Les contrats de location-exploitation sont passés en charges. Les immobilisations incorporelles, les œuvres d'art, les trésors historiques et les éléments dont le gouvernement est titulaire du fait qu'ils ont été dévolus à l'État comme les terres du domaine public, les forêts, l'eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Retraite et autres avantages sociaux futurs et congés rémunérés

Tous les employés admissibles participent au régime de pension de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. Les cotisations du GTNO sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus, et elles représentent l'obligation totale du GTNO au titre du régime. Le GTNO n'est pas tenu par la loi de verser des cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du régime.

Les prestations de retraite des députés de l'Assemblée législative et des juges sont comptabilisées selon une méthode actuarielle. Cette méthode permet de déterminer la valeur actualisée des droits futurs et se fonde sur diverses estimations. Quand les données réelles diffèrent des estimations ou que les hypothèses actuarielles changent, les ajustements nécessaires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre moyen estimatif d'années de service qu'il reste aux cotisants. La comptabilisation des gains et pertes actuariels commence lors de l'exercice suivant la date de prise d'effet des évaluations actuarielles connexes. En outre, la comptabilisation immédiate de gains et pertes actuariels nets non comptabilisés peut être nécessaire lors de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime.

En vertu de leurs conditions d'emploi, les employés du GTNO peuvent avoir droit à des indemnités qui ne sont pas des prestations de retraite, dans les cas de démission, de départ à la retraite ou de déménagement. Les employés admissibles ont droit à des indemnités établies en fonction de leurs années de service, jusqu'à un maximum prévu dans leurs conditions d'emploi. L'admissibilité est établie selon divers facteurs, notamment le lieu et la date d'embauche ainsi que la raison du départ. Dans les cas de mises à pied, des indemnités de départ sont également comptabilisées. Le coût prévu de ces indemnités est comptabilisé à mesure que les services sont rendus par les employés. Dans les cas de mises à pied, des indemnités de cessation d'emploi sont également comptabilisées. Les congés rémunérés comprennent les congés de maladie, les congés spéciaux et les congés parentaux et de maternité. Les droits cumulatifs non acquis relatifs aux congés de maladie ou aux congés spéciaux sont comptabilisés dans la période durant laquelle l'employé fournit des services, alors que les congés de maternité ou parentaux sont guidés par les événements et comptabilisés lorsque le congé commence. Une évaluation actuarielle du coût lié à ces indemnités (à l'exception des congés parentaux et de maternité) a été effectuée à partir de données fournies par la direction et d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction.

i) Obligations contractuelles et passifs éventuels

La nature des activités du GTNO l'oblige à conclure des marchés qui sont importants par rapport à sa situation financière ou qui auront une incidence significative sur les montants des charges à venir. Les obligations contractuelles ont trait à des contrats de location-exploitation et à des baux commerciaux et résidentiels ainsi qu'à des projets d'immobilisations. Elles représentent les obligations qu'un gouvernement a envers d'autres parties et qui s'ajouteront aux passifs lorsque les modalités de ces contrats ou les dispositions de ces ententes seront respectées.

Les passifs éventuels du GTNO sont constitués d'obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si la survenance de l'événement futur est probable et que ce dernier peut être quantifié, un passif estimatif est comptabilisé. Si la survenance de l'événement futur déterminant est probable, mais que le montant du passif ne peut être estimé d'une façon raisonnable, ou si la survenance de l'événement futur ne peut être déterminée, le passif éventuel est inclus dans les informations à fournir.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Droits contractuels et actifs éventuels

La nature des activités du GTNO l'oblige à conclure des marchés qui sont importants par rapport à sa situation financière ou qui auront une incidence significative sur les montants des revenus à venir. Les droits contractuels ont trait aux ressources économiques accordées en vertu d'un contrat ou d'une entente qui produiront un actif et une source de revenus dans l'avenir, lorsque les modalités du contrat ou les dispositions de l'entente seront respectées.

Les actifs éventuels du GTNO sont constitués d'actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si la survenance de l'événement futur est probable et que ce dernier peut être quantifié, un actif estimatif est comptabilisé.

k) Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les opérations effectuées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice, en fonction des activités qui s'y rattachent.

l) Projets pour le compte de tiers

Le GTNO réalise des projets pour le compte du gouvernement du Canada, du gouvernement du Nunavut et de tiers. Quand l'entente le permet, le GTNO reçoit des avances à justifier, et tout solde non dépensé à la fin de l'exercice est comptabilisé comme passif dans les créditeurs et charges à payer ou comme somme à payer au gouvernement du Canada, selon le cas. Des sommes à recouvrer sont comptabilisées dans les créances ou comme somme à recevoir du gouvernement du Canada, selon le cas, quand les charges, dûment autorisées en vertu du marché pour le projet, excèdent les avances.

m) Subvention du gouvernement du Canada

Conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux* entre le gouvernement fédéral et les provinces, la subvention du gouvernement du Canada est calculée en tant que base de dépenses brutes selon la formule de financement des territoires. La base de dépenses brute est compensée par les revenus admissibles qui correspondent à une moyenne mobile sur trois ans (avec un décalage de deux ans), des bases de revenus représentatives aux taux d'imposition moyens nationaux. Les taux d'accroissement de la population et la croissance des dépenses des gouvernements provinciaux et des administrations locales sont des variables utilisées pour déterminer la croissance de la base de dépenses brutes. Le montant de la subvention est calculé une fois par exercice et n'est pas révisé. Tous les paiements sont versés au GTNO avant la fin de l'exercice.

n) Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des revenus dans l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux paiements de transfert se produisent, pourvu que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés, que les conditions donnant lieu à un passif soient réunies et qu'une estimation raisonnable des montants puisse être faite. Les transferts reçus avant que ces critères soient entièrement respectés sont comptabilisés comme des revenus reportés. Les transferts reçus relativement à des immobilisations corporelles sont constatés lorsque celles-ci sont mises en service.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o) Impôts et taxes, revenus de réglementation, revenus tirés de ressources non renouvelables et revenus généraux

Les revenus provenant des impôts sur les bénéfices des sociétés et des impôts sur le revenu des particuliers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, déduction faite des allègements fiscaux. L'impôt sur le revenu est calculé après application des déductions et des crédits autorisés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle sera considérée comme un transfert effectué par l'entremise du régime fiscal. Si une charge procure un avantage fiscal à un contribuable et qu'elle concerne le revenu, elle sera considérée comme un allègement fiscal et sera déduite des recettes fiscales. Conformément à un accord de perception fiscale, le gouvernement du Canada perçoit les impôts prélevés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour le compte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement du Canada verse chaque mois les impôts des particuliers durant l'exercice. Les versements mensuels concernant les impôts des sociétés se font pendant six mois à compter du mois de février. Ces versements se basent sur des estimations faites par le ministère fédéral des Finances pour l'année d'imposition, révisées périodiquement jusqu'à ce que les avis de cotisation pour cette même année soient définitivement établis. Les estimations des impôts, déterminées par le gouvernement du Canada, se fondent sur une combinaison des données des avis de cotisation et d'une estimation reposant sur l'hypothèse que les reports d'impôt des années antérieures seront maintenus et qu'ils pourront être modifiés dans le futur. Les écarts entre les estimations actuelles et les montants réels futurs peuvent être importants. Tout écart de la sorte est constaté quand les avis de cotisation sont définitivement établis.

Les revenus de réglementation, qui font partie des revenus généraux, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils comprennent les revenus tirés des amendes, droits, licences, permis et enregistrements. Les montants reçus avant la fin de l'exercice ayant trait à des produits qui seront gagnés au cours d'un exercice ultérieur sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus.

Les revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils comprennent tout revenu rattaché au minerai, à une carrière, au pétrole, au gaz et à l'eau, comme le stipule l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest. Les revenus issus de l'exploitation du minerai ou d'une carrière sont perçus en vertu de la *Loi sur les terres* des Territoires du Nord-Ouest. Les revenus issus de l'exploitation de l'eau sont perçus en vertu de la *Loi sur les eaux* des Territoires du Nord-Ouest. Enfin, les revenus issus de l'exploitation du pétrole et du gaz sont perçus en vertu de la *Loi sur les hydrocarbures*. Selon la formule de financement des territoires, le GTNO a droit à 50 % des revenus tirés des ressources non renouvelables (correspondant à l'avantage financier net), jusqu'à concurrence d'un maximum basé sur un pourcentage de la base de dépenses brutes. Le gouvernement du Canada prélèvera sa part des revenus perçus par le GTNO (le montant qui reste) à même la subvention du gouvernement du Canada (*note 2m*) qui lui est accordée deux ans plus tard. Dans la *Loi sur l'accord intergouvernemental de partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources des Territoires du Nord-Ouest*, le GTNO s'est engagé à partager jusqu'à 25 % de l'avantage financier net avec les gouvernements autochtones signataires de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o) Impôts et taxes, revenus de réglementation, revenus tirés de ressources non renouvelables et revenus généraux (suite)

Les taxes sur les carburants et les combustibles, la taxe sur le tabac, l'impôt sur le salaire et l'impôt foncier sont prélevés en vertu de la *Loi de la taxe sur les produits pétroliers*, de la *Loi de la taxe sur le tabac*, de la *Loi de l'impôt sur le salaire* et de la *Loi sur l'évaluation et l'impôt fonciers*, respectivement. Les revenus fiscaux provenant du commerce des carburants et combustibles et de celui du tabac sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les déclarations reçues des percepteurs. L'impôt sur le salaire est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après l'impôt sur le salaire de l'exercice précédent. L'impôt foncier et les taxes scolaires sont établis en fonction des années civiles et sont constatés dans l'exercice au cours duquel il y a eu facturation. Les ajustements découlant de réévaluations sont comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont déterminés.

Les revenus tirés de la vente d'électricité et du rajustement des prix des carburants et des combustibles sont comptabilisés dans la période où ils sont gagnés à partir de relevés de compteurs cycliques. Tous les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Certains ajouts aux immobilisations corporelles de la Société d'hydro des TNO sont possibles grâce aux contributions en espèces de clients. Ces contributions sont comptabilisées comme des revenus une fois que toutes les affectations ou clauses externes imposées par une entente avec la partie externe ont été respectées, généralement lorsque les ressources sont utilisées aux fins prévues.

p) Charges

Les subventions et contributions sont comptabilisées si elles sont autorisées et que les critères d'admissibilité sont respectés. Les subventions et contributions comprennent les paiements de transfert qui sont effectués par l'entremise de programmes destinés aux particuliers, et qui constituent des transferts de fonds importants vers les collectivités dans le cadre des ententes de financement entre les collectivités et le gouvernement. Les paiements aux particuliers comprennent les prestations pour enfants, le soutien du revenu et le supplément de revenu. Les prestations d'aide sont fondées sur des critères tels que l'âge, la situation familiale, le revenu et l'emploi. D'autres paiements de transfert sont versés pour mener des recherches, créer des emplois par l'entremise du soutien à la formation et promouvoir des activités en éducation, en santé et en culture. Entrent également dans cette catégorie les charges d'autres entités consolidées et d'autres paiements divers. En vertu de la *Loi sur l'accord intergouvernemental de partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources des Territoires du Nord-Ouest*, jusqu'à 25 % de l'avantage financier net réalisé par le gouvernement au titre des revenus tirés des ressources non renouvelables sera transféré aux parties autochtones signataires de l'Accord intergouvernemental de partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources des Territoires du Nord-Ouest [note 2 n)]. Toutes les autres charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

q) Passifs environnementaux

Le passif environnemental résulte de sites contaminés par suite la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant dans une proportion qui dépasse la norme environnementale. Un passif relatif à l'assainissement des sites contaminés est constaté quand tous les critères suivants sont remplis : une norme environnementale existe; la contamination dépasse la norme environnementale; le gouvernement est directement responsable de la contamination ou en assume la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Ce passif reflète la meilleure estimation du gouvernement quant au montant nécessaire pour rétablir un site à la norme minimale actuelle applicable à la même utilisation que celle antérieure à la contamination.

Le passif environnemental correspond aux coûts estimés relativement à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés, notamment les coûts liés à de futures évaluations de sites, à l'élaboration de plans d'action, aux ressources nécessaires à l'assainissement, aux installations d'épandage et à la surveillance. Tous les coûts relatifs à l'assainissement et à la surveillance des sites ainsi qu'aux activités d'après-fermeture sont estimés et comptabilisés. Si aucune analyse indépendante n'est disponible, mais que les renseignements sont suffisants, il convient d'utiliser une méthodologie pour estimer et enregistrer un passif. La méthodologie consiste à se reporter aux coûts réels ou estimatifs associés à l'assainissement de sites présentant une superficie et un degré de contamination comparables, dans un cas où le gouvernement est tenu, ou vraisemblablement tenu, de les assumer. S'il est impossible de déterminer la responsabilité du gouvernement quant à ces coûts, si on ne peut confirmer que des avantages économiques futurs seront abandonnés ou si aucune estimation raisonnable ne peut être établie, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et aucun passif n'est enregistré. Le passif environnemental lié aux sites contaminés est réévalué chaque année.

r) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Chaque année, la Société d'hydro des TNO dresse la liste de ses obligations juridiques liées à la mise hors service de ses immobilisations corporelles. Les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses qui devront être engagées pour régler ces obligations sont comptabilisées dans la mesure où elles peuvent être établies raisonnablement. Ces estimations sont calculées en fonction des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour se libérer des obligations, actualisés selon les taux des emprunts de la Société d'hydro des TNO pour des dates d'échéance qui coïncident avec l'échéancier des flux de trésorerie prévus.

Les obligations estimées liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées à titre de passif et les immobilisations corporelles sont augmentées du même montant. On augmente le passif au titre de ces obligations annuellement en fonction du temps écoulé, selon les taux d'actualisation implicites de l'évaluation initiale. Les variations du montant d'une obligation attribuables à des révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie estimatifs non actualisés ou d'une révision du taux d'actualisation sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution, selon le cas, de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause.

La Société d'hydro des TNO a déterminé qu'elle avait des obligations liées à la mise hors service de certains actifs hydroélectriques, thermiques, de transport et de distribution, qu'elle s'attend à entretenir et à exploiter pour une durée indéterminée. Ainsi, aucun passif n'a été comptabilisé.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

s) Recouvrements de charges d'exercices antérieurs

Les recouvrements de charges d'exercices antérieurs et la contre-passation de charges à payer d'exercices antérieurs qui dépassent les charges réelles sont présentés distinctement des autres revenus dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces recouvrements ne peuvent servir à augmenter le montant affecté par voie de crédit aux charges de l'exercice.

t) Actifs affectés

Les actifs affectés sont des actifs grevés d'affectations d'origine externe constituant une obligation, en vertu d'une entente conclue avec un tiers, ou d'une loi d'un autre gouvernement, d'utiliser les ressources à une ou des fins déterminées. Les encaissements restreints externes sont considérés comme des revenus dans les états financiers du gouvernement dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées à une ou des fins déterminées. Un encaissement restreint externe reçu avant que ce critère ait été satisfait est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation déterminée des ressources.

u) Informations sectorielles

Le GTNO présente des informations sectorielles en s'appuyant sur les liens qui peuvent être établis entre ses activités et celles d'entités semblables. Les informations sectorielles sont présentées dans le tableau B. Les secteurs sont déterminés selon la nature des activités d'une entité et des relations de reddition de comptes entre un groupe d'entités semblables et le GTNO. Il n'y a pas de répartitions importantes de produits ou de charges entre les secteurs.

On considère les ministères du GTNO comme un secteur afin d'illustrer la responsabilisation directe pour ce qui est de la communication de l'information financière et de l'établissement du budget entre les ministères, leurs ministres respectifs et l'Assemblée législative.

Les autres organismes publics au sein du périmètre comptable du GTNO constituent un autre secteur. Ces organismes sont généralement associés à un ministère en particulier et ont un rapport hiérarchique officiel envers celui-ci. Par exemple, les administrations des services de santé et des services sociaux ont l'obligation de rendre des comptes au ministre de la Santé et des Services sociaux de même qu'aux membres de leurs conseils d'administration respectifs. D'autres organismes publics comptent aussi des organismes qui relèvent directement d'un ministre responsable de leurs activités. Par exemple, des ministres sont affectés à l'exploitation de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest et de la Société d'hydro des TNO. Les organismes de ce secteur aident le GTNO à assurer la prestation des programmes et des services et à mener à bien ses priorités.

v) Partenariats public-privé

Le GTNO peut, au lieu d'utiliser les modes traditionnels d'approvisionnement régis par ses règlements sur la passation de marchés publics, conclure des ententes de partenariat public-privé (PPP) avec le secteur privé pour se procurer des services et des infrastructures publiques si : le coût total projeté des services (coûts d'immobilisations, d'exploitation et d'entretien) sur la durée de l'entente dépasse 50 000 \$; le risque est adéquatement réparti entre le GTNO et ses partenaires du secteur privé; l'entente se prolonge au-delà de la construction initiale des immobilisations visées; l'entente est nettement avantageuse plutôt que simplement neutre par rapport aux processus d'approvisionnement standard. Les coûts d'exploitation et d'entretien, qui sont clairement indiqués dans l'entente, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

v) Partenariats public-privé (suite)

Le GTNO comptabilise les projets de PPP selon la teneur de l'entente sous-jacente. Lorsqu'il prend à son compte les risques et les avantages d'une immobilisation en cours de construction, l'actif et le passif correspondant sont comptabilisés à mesure que la construction avance. Les immobilisations (classées comme travaux en cours) et le passif correspondant sont comptabilisés au prorata du degré d'avancement estimatif des travaux. Dans les cas où les risques et les avantages du projet ne reviennent pas au gouvernement tant que la construction n'est pas pratiquement achevée, il y a lieu de fournir l'entente connexe.

La valeur de l'immobilisation correspond à la somme des paiements proportionnels versés durant la construction et de la valeur actualisée nette des paiements futurs, celle-ci étant calculée au taux d'intérêt implicite pour l'entente. Les dépenses en immobilisations peuvent être engagées tout au long du projet ou à la date de mise en service de l'immobilisation, tout comme les frais d'entretien. Ces frais comprendront les frais d'entretien et d'exploitation. Tous les paiements sont ajustés en fonction des normes de rendement établies dans l'entente pertinente; des pénalités peuvent être appliquées si ces normes ne sont pas atteintes. À partir de leur mise en service, les immobilisations liées aux PPP seront amorties sur leur durée de vie utile estimée.

Une entente de PPP peut englober certains revenus, notamment ceux perçus par le partenaire au nom du GTNO. Dans ce cas, le GTNO présentera le revenu brut ainsi que l'actif, le passif et les charges associés au projet.

w) Modifications comptables à venir

Instruments financiers

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le chapitre SP 3450 – Instruments financiers, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022. Les éléments compris dans le champ d'application de la norme sont associés à l'une des deux catégories d'évaluation suivantes : évaluation à la juste valeur, ou évaluation au coût ou au coût après amortissement. L'évaluation à la juste valeur s'appliquera aux produits dérivés et aux placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif. En outre, lorsque des groupes d'actifs ou de passifs financiers seront gérés selon leur juste valeur, ils pourront être comptabilisés sur cette base. Les autres actifs et passifs financiers seront généralement évalués au coût ou au coût après amortissement. Les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur seront présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation, jusqu'à ce que l'élément concerné soit décomptabilisé. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Autres nouvelles normes

À compter du 1^{er} avril 2022, le GTNO sera tenu d'adopter au cours du même exercice les chapitres suivants : SP 2601 – Conversion des devises, SP 1201 – Présentation des états financiers, et SP 3041 – Placements de portefeuille. Les organismes gouvernementaux appliquant les NCSP ont été tenus d'adopter ces normes à compter du 1^{er} avril 2012, ce qui n'a pas entraîné de répercussions importantes sur les états financiers consolidés.

À compter du 1^{er} avril 2022, le GTNO sera tenu d'adopter la norme SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette norme indique la façon de comptabiliser et de déclarer les passifs relatifs à la mise hors service d'immobilisations. Le GTNO est en train d'analyser l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

w) Modifications comptables à venir (suite)

À compter du 1^{er} avril 2023, le GTNO sera tenu d'adopter la norme SP 3400 – Revenus. Cette norme indique la façon de comptabiliser et de déclarer les revenus. Plus précisément, elle distingue les recettes provenant d'opérations assorties d'obligations de rendement et les opérations qui ne sont pas assorties de telles obligations. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2020	2019
	\$	\$
Titres négociables (valeur de marché de 105 851 \$; 84 218 \$ en 2019)	109 893	81 977
Placements divers	479	453
	110 372	82 430

4. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX ET ACTIFS AFFECTÉS

Actifs inscrits à des comptes spéciaux

Les actifs inscrits à des comptes spéciaux sont compris dans la trésorerie et dans les placements de portefeuille.

En vertu de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants*, les actifs du Fonds des prêts aux étudiants doivent servir à fournir de l'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le règlement d'application.

En vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest*, les actifs du Fonds du patrimoine doivent servir à veiller à ce que les prochaines générations de la population des Territoires du Nord-Ouest bénéficient d'un développement économique continu, notamment en ce qui a trait à l'exploitation des ressources non renouvelables.

En vertu de la *Loi sur la réduction et la récupération des déchets*, les actifs du Fonds environnemental doivent être utilisés aux fins décrites dans la loi, y compris dans le cadre de programmes liés à la réduction et à la récupération des déchets.

Les placements de portefeuille, bien qu'ils fassent partie du Trésor, sont destinés à couvrir les obligations découlant du Régime d'allocations supplémentaires de retraite et du Régime de pension supplémentaire de l'Assemblée législative (*note 14*). Le *Règlement sur les allocations supplémentaires de retraite* limite les placements à ceux qui sont permis aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Le reste consiste en des placements détenus par les organismes publics énumérés à la note 1 a).

En vertu de la *Loi sur la Société d'investissement et de développement* des Territoires du Nord-Ouest et de son règlement, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est tenue d'établir un fonds de prêts et d'investissements pour toutes ses activités de prêt et d'investissement. Le règlement précise qu'un Fonds de prêts et de cautionnements sera utilisé pour consigner les opérations de prêt. La Société doit par ailleurs utiliser un Fonds de capital-risque pour consigner les opérations d'investissement à risque. De plus, elle doit maintenir un Fonds d'investissement et un Fonds de subvention.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

4. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX ET ACTIFS AFFECTÉS (suite)

En plus de ces fonds, la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest est tenue de constituer un Fonds de réserve (investissements) et un Fonds de réserve (capital-risque). Elle continuera à déposer dans ces fonds un montant correspondant à 10 % de chaque investissement de capitaux ou investissement à risque effectué. Elle aura la possibilité d'utiliser ces fonds de réserve pour effectuer d'autres investissements ou pour financer ses filiales et effectuer des investissements à risque au moyen de prélèvements approuvés.

En vertu de la *Loi sur les titres de biens-fonds*, les actifs du Fonds d'assurance des titres de biens-fonds doivent servir à indemniser les propriétaires de certaines pertes financières attribuables à la fraude immobilière ou encore à une omission ou à une erreur dans le système d'enregistrement foncier.

D'autres actifs inscrits à des comptes spéciaux seront utilisés à diverses fins.

Actifs affectés

Les actifs affectés comprennent les fonds versés au GTNO, qui doivent être utilisés dans le cadre du programme des immobilisations de l'aéroport de Yellowknife, conformément au protocole d'entente conclu entre le GTNO et les transporteurs aériens signataires. Les actifs affectés au titre des frais d'amélioration de l'aéroport de Yellowknife au 31 mars 2020 sont de 7 420 \$ (5 478 \$ en 2019) et sont inclus dans les revenus reportés.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

4. ACTIFS INSCRITS À DES COMPTES SPÉCIAUX ET ACTIFS AFFECTÉS (suite)

	2020 \$	2019 \$
<i>Loi sur l'aide financière aux étudiants</i>		
Fonds des prêts aux étudiants :		
Limite autorisée des prêts	45 000	45 000
Moins : solde des prêts (<i>note 6</i>)	(40 799)	(41 129)
Fonds réservés à de nouveaux prêts	4 201	3 871
<i>Loi sur le Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest</i>		
Fonds du patrimoine :		
Actif net du Fonds du patrimoine	26 753	24 215
<i>Loi sur la réduction et la récupération des déchets</i>		
Fonds environnemental :		
Actif net du programme de contenants de boisson	5 140	4 244
<i>Loi sur les normes de prestation de retraite</i>		
Placements de portefeuille du Régime d'allocations supplémentaires de retraite de l'Assemblée législative (<i>note 14</i>) :		
Titres négociables (valeur de marché de 33 056 \$; 34 604 \$ en 2019)	34 130	32 149
Trésorerie et autres actifs (valeur de marché équivalant au coût)	1 057	138
	35 187	32 287
<i>Loi sur la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest</i>		
Fonds de prêts et d'investissement	12 762	8 947
<i>Loi sur les titres de biens-fonds</i>		
Actif net du Fonds d'assurance des titres de biens-fonds	4 923	4 743
Autre		
Trésorerie	560	690
	89 526	78 997

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

5. CRÉANCES

	Créances	Provision pour créances douteuses	Net 2020	Net 2019
	\$	\$	\$	\$
Créances générales et autres	79 594	(31 702)	47 892	45 978
Services publics	12 553	(482)	12 071	10 471
Revenus tirés des ressources non renouvelables	27 763	-	27 763	24 140
Gouvernement du Nunavut	8 563	(3)	8 560	13 279
Frais de santé dus par des tiers	13 384	(6 504)	6 880	5 871
Ventes provenant de fonds renouvelables	3 147	-	3 147	7 980
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	598	-	598	849
	145 602	(38 691)	106 911	108 568

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

6. PRÊTS

	2020 \$	2019 \$
Prêts de la Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest consentis à des entreprises, remboursables sur une période maximale de 25 ans, garantis par des immeubles, de la machinerie lourde et des contrats de sûreté générale, portant intérêt à des taux fixes variant entre 5,20 % et 6,11 % (entre 5,33 % et 6,46 % en 2019) avant déduction d'une provision pour moins-value de 3 490 \$ (3 527 \$ en 2019)	40 213	41 451
Prêt de la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest à la Société Dogrib Power Corporation arrivant à échéance en juillet 2026, portant intérêt à un taux annuel de 9,6 % (9,6 % en 2019), remboursable par versements mensuels égaux de 195 \$ (195 \$ en 2019), garanti par un montant de 4 000 \$ et un compte bancaire à usage restreint	11 076	12 290
Prêts non garantis du Fonds de prêts aux étudiants, exigibles en versements jusqu'en 2035 et portant intérêt à des taux fixes variant entre 0 % et 11,75 % (0 % et 10 % en 2019), avant déduction d'une provision pour moins-value et de remises de 17 133 \$ (16 837 \$ en 2019)	40 799	41 129
Prêts hypothécaires et autres prêts de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest consentis à des particuliers, remboursables sur une période maximale de 25 ans, dont certains sont non garantis et certains sont garantis par des droits de gage enregistrés sur des immeubles, portant intérêt à des taux fixes variant entre 0 % et 12 % (entre 0 % et 12 % en 2019), avant déduction d'une provision pour moins-value de 9 538 \$ (9 989 \$ en 2019)	12 613	13 486
Autre	14	19
	104 715	108 375
Provisions pour moins-value	(30 161)	(30 353)
	74 554	78 022

Les intérêts gagnés sur les prêts au cours de l'exercice ont totalisé 4 045 \$ (3 739 \$ en 2019).

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest accorde des subventions conditionnelles à des propriétaires admissibles sous la forme de prêts-subventions, à condition que la propriété soit la résidence principale et que le revenu annuel du propriétaire demeure inférieur au plafond déterminant le besoin impérieux jusqu'à l'expiration de l'entente. À défaut de remplir ces conditions, le propriétaire doit rembourser ces subventions à la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest. Les charges au titre des subventions conditionnelles pour l'exercice s'élèvent à 7 511 \$ (5 030 \$ en 2019).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

7. FONDS D'AMORTISSEMENT

Le fonds d'amortissement a été établi le 15 juillet 2019 et comprend de la trésorerie détenue dans un compte bancaire séparé visant à rembourser du passif au titre des partenariats public-privé (note 13) pour le contrat de la route toutes saisons de la région des Tłıchǫ. Au 31 mars 2020, le solde du fonds d'amortissement est de 29 680 \$; la valeur comptable se rapproche de la valeur du marché. Le taux de rendement moyen pondéré réel pour cet exercice est de 2,35 %. Les intérêts courus sur le fonds d'amortissement pour cet exercice sont de 381 \$.

Dans le cadre du contrat de la route toutes saisons de la région des Tłıchǫ, le gouvernement versera des contributions de 48 000 \$ en 2021 et de 33 910 \$ en 2022. En 2023, à la date d'achèvement escomptée, le gouvernement utilisera le fonds d'amortissement pour verser un paiement forfaitaire afin de rembourser une partie du passif au titre des partenariats public-privé, comme expliqué à la note 13.

8. EMPRUNTS À COURT TERME

En fonction des besoins opérationnels, le GTNO peut contracter des emprunts à court terme auprès de ses banques. Des emprunts à court terme totalisant 470 238 \$ (333 519 \$ en 2019) ont porté intérêt à un taux moyen pondéré de 1,69 % à la fin de l'exercice (1,94 % en 2019). La charge d'intérêts sur les emprunts à court terme incluse dans les frais de fonctionnement et d'entretien s'élève à 8 294 \$ (5 141 \$ en 2019).

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2020 \$	2019 \$
Comptes fournisseurs	218 269	192 748
Gouvernement du Nunavut	2	323
Autres passifs	8 752	7 425
Passif lié au personnel et retenues sur salaires	103 286	109 306
Intérêts courus	2 744	2 692
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	106	71
	333 159	312 565

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

10. PASSIF ENVIRONNEMENTAL ET OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Le GTNO reconnaît que l'assainissement des sites contaminés entraîne des coûts dont il est responsable. Au 31 mars 2020, il a ciblé 278 sites (285 en 2019) qui pourraient nécessiter des travaux d'assainissement.

Type de site	Passif 2019 \$	Dépenses d'assainisse- ment \$	Nouveaux sites en 2020 \$	Changement d'estimation \$	Passif 2020 \$	Nombre de sites
Mines désaffectées ⁽¹⁾	10 638	(433)	-	-	10 205	8
Sites d'enfouissement ⁽²⁾	8 866	(523)	-	522	8 865	42
Infrastructures et écoles abandonnées ⁽³⁾	13 289	(1 487)	-	2 780	14 582	73
Aéroports, pistes d'atterrissage ou terres de réserve ⁽⁴⁾	3 465	(138)	700	440	4 467	26
Étangs d'épuration ⁽⁵⁾	2 045	(165)	-	3	1 883	29
Réservoirs de carburant et lignes de ravitaillement ⁽²⁾	2 419	-	-	-	2 419	12
Terrains vagues et bâtiments d'entretien abandonnés ⁽³⁾	21 343	(893)	186	3 338	23 974	88
Total du passif environnemental	62 065	(3 639)	886	7 083	66 395	278
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	8 493	-	-	423	8 916	
Total	70 558				75 311	

Types possibles de contamination pour chaque type de site :

(1) métaux, hydrocarbures, amiante, débris de bois ou métalliques, déchets de roche, vieux bâtiments miniers, peinture au plomb;

(2) hydrocarbures, éthylèneglycol, métaux;

(3) hydrocarbures, produits pétroliers;

(4) hydrocarbures, lubrifiants de véhicules, amiante, éthylèneglycol;

(5) métaux, E. coli, coliformes totaux.

Onze sites ont été fermés (trois en 2019) au cours de l'exercice, soit parce que les travaux d'assainissement y ont été achevés, soit parce qu'ils ne remplissaient plus tous les critères d'inscription d'un passif au titre des sites contaminés.

Aucun passif n'a été constaté pour 68 des 278 sites (78 des 285 sites en 2019). Il est peu probable que la contamination ait une incidence sur la santé et la sécurité publique, cause des dommages ou diminue de quelque façon la qualité de l'environnement avoisinant. A priori, aucune mesure n'est nécessaire à moins que de nouveaux renseignements viennent soulever de plus grandes préoccupations, auquel cas le site sera réévalué. Ces sites continueront de faire l'objet d'une surveillance dans le cadre du programme continu de protection environnementale du GTNO.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

10. PASSIF ENVIRONNEMENTAL ET OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprend la mise hors service, par la Société d'hydro des TNO, de centrales de production sur des terrains loués, de systèmes de réservoirs de stockage et des conduites connexes pour les produits pétroliers dans toutes les collectivités desservies par la Société d'énergie des TNO, une filiale de la Société d'hydro des TNO. La valeur comptable de l'obligation est basée sur le total des flux de trésorerie attendus, le moment prévu de ces flux (principalement après 2089) et un taux d'actualisation moyen pondéré de 2,48 % (2,57 % en 2019) pour les obligations qui doivent être réglées en 10 ans ou moins, ou de 3,11 % (3,04 % en 2019) pour les obligations qui doivent être réglées en 10 ans ou plus.

11. SOMMES À RECEVOIR DU (À PAYER AU) GOUVERNEMENT DU CANADA

	2020 \$	2019 \$
Créances		
Projets pour le compte du gouvernement du Canada	(34 430)	(22 112)
Créances diverses	(62 823)	(53 416)
	(97 253)	(75 528)
Créditeurs		
Impôts sur le revenu excédentaires reçus d'avance	129 909	85 142
Avances pour des projets pour le compte du gouvernement du Canada	25 060	23 013
Créditeurs divers	15 180	27 060
	170 149	135 215
	72 896	59 687

Les montants à payer au gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les impôts sur le revenu excédentaires reçus d'avance sont remboursables au cours des exercices à venir, comme suit :

	\$
2021	31 472
2022	53 436
2023	45 001
	129 909

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2020 \$	2019 \$
Emprunts non garantis auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables en versements annuels jusqu'en 2033 et portant intérêt au taux fixe de 6,97 % (6,97 % en 2019)	4 893	5 359
Emprunts hypothécaires non garantis auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement à trois prêts de tiers consentis en vertu de l'Entente sur le logement social, venant à échéance en 2026 et en 2027 et portant intérêt à des taux variant entre 1,05 % et 3,13 % (entre 1,05 % et 3,13 % en 2019)	965	1 096
Emprunt hypothécaire auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursable en versements mensuels de 7 \$ (7 \$ en 2019), venant à échéance en juin 2024 et portant intérêt au taux de 3,30 % (3,30 % en 2019), garanti par un immeuble	366	445
Déventures (non garanties) venant à échéance entre 2025 et 2052 et portant intérêt à des taux variant entre 3,82 % et 6 % (entre 3,82 % et 6 % en 2019)	90 000	90 000
Déventures avec amortissements non garanties venant à échéance entre 2032 et 2047 et portant intérêt à des taux variant entre 3,98 % et 6,42 % (entre 3,98 % et 6,42 % en 2019)	107 648	110 609
Déventures de séries 1, 2 et 3 non garanties, remboursables en versements mensuels de 69 \$ à 73 \$ (69 \$ et 73 \$ en 2019), venant à échéance en 2025 à en 2026 et portant intérêt entre 9,11 % et 10 % (9,11 % et 10 % en 2019)	11 078	12 480
Pont de Deh Cho : Obligations à rendement réel de premier rang avec ajustement tenant compte de l'inflation accumulée, venant à échéance le 1 ^{er} juin 2046, remboursables par anticipation au gré de l'émetteur, portant intérêt au taux de 3,17 % (3,17 % en 2019) et remboursables en versements semestriels	176 560	176 439
	391 510	396 428
Primes, escomptes et frais d'émission non amortis	(742)	(786)
Total de la dette à long terme	390 768	395 642
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	16 768	17 558
Total de la dette à long terme et des obligations découlant des contrats de location-acquisition	407 536	413 200

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Remboursements du capital de la dette à long terme exigibles lors de chaque exercice pour les cinq prochaines années et après :

	\$
2021	9 151
2022	9 229
2023	10 293
2024	10 921
2025	11 496
2026 et au-delà	340 420
	391 510

Les intérêts sur la dette à long terme, inclus dans les frais de fonctionnement et d'entretien, s'élèvent à 20 611 \$ (22 138 \$ en 2019).

La charge d'intérêts ayant trait aux obligations découlant des contrats de location-acquisition pour l'exercice est de 1 652 \$ (1 692 \$ en 2019), à un taux moyen implicite de 9,60 % (9,55 % en 2019). Les obligations découlant des contrats de location-acquisition (qui arriveront à échéance entre 2021 et 2061) sont fondées sur les obligations contractuelles minimales pour les contrats en vigueur au 31 mars 2020.

Autorisation relative à la dette

Conformément au paragraphe 28(4) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, le GTNO a le pouvoir d'emprunter jusqu'à concurrence d'une limite autorisée par le gouvernement du Canada.

	2020 \$	2019 \$
Dettes à court terme (<i>note 8</i>)	470 238	333 519
Dettes à long terme (<i>note 12</i>)	391 510	396 428
Obligations découlant des contrats de location-acquisition (<i>note 12</i>)	16 768	17 558
Garanties (<i>note 18a</i>)	11 022	12 944
	889 538	760 449
Limite d'emprunt autorisée	1 300 000	1 300 000

Capacité d'emprunt disponible avant les PPP

Dettes en PPP (<i>note 13</i>)	273 479	235 721
Moins : fonds d'amortissement (<i>note 7</i>)	(29 680)	-
Capacité d'emprunt disponible	166 663	303 830

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

13. PASSIF AU TITRE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Le GTNO a conclu trois contrats, le premier pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie; le deuxième pour la conception, la construction et l'entretien du projet de rénovation de l'Hôpital territorial Stanton; et le dernier pour la conception, la construction et l'entretien de la route toutes saisons de la région des Tłıchǫ. Les activités d'exploitation et d'entretien exécutées par le partenaire prennent fin à la date de remboursement, date à partir de laquelle la responsabilité opérationnelle revient au GTNO.

Le calcul du passif des partenariats public-privé (PPP) se présente comme suit :

	2019 \$	Entrées durant l'exercice \$	Versements de capital \$	2020 \$	Date de remboursement
Rénovation de l'Hôpital territorial Stanton	136 654	-	(3 000)	133 654	2048
Lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie	77 700	-	(2 400)	75 300	2037
Route toutes saisons des Tłıchǫ	21 367	43 158	-	64 525	2047
Total	235 721	43 158	(5 400)	273 479	

Les contrats conclus dans le cadre de partenariats public-privé se détaillent comme suit :

	Partenaire	Date de signature du contrat	Date d'achèvement prévue/réelle	Taux d'intérêt
Rénovation de l'Hôpital Territorial Stanton	Boreal Health Partnership	Septembre 2015	Novembre 2018	5,36 %
Lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie	Northern Lights General Partnership	Octobre 2014	Juin 2017	6,52 %
Route toutes saisons des Tłıchǫ	North Star Infrastructure GP	Février 2019	Novembre 2022	6,53 %

Le montant estimé des remboursements de capital pour les cinq prochaines années et après se présente comme suit :

	\$
2021	5 700
2022	6 000
2023	45 800*
2024	7 160
2025	7 100
2026 et au-delà	201 719
	273 479

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

13. PASSIF AU TITRE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (suite)

* Sur les 45 800 \$, 39 500 \$ concernent la dette au titre de la route toutes saisons de la région des Tłı̨chǫ (60 % du passif courant). En 2023, le gouvernement versera un paiement forfaitaire de 111,2 millions de dollars provenant du fonds d'amortissement (note 7) pour rembourser 60 % de la dette au titre de la route toutes saisons de la région des Tłı̨chǫ à la date prévue d'achèvement.

Le remboursement de capital pour les projets de lien par fibre optique dans la vallée du Mackenzie et de rénovation de l'Hôpital territorial Stanton se fait sous forme de versements fixes, égaux et mensuels pour la portion des coûts de construction financée par des fonds privés. Les versements prévus sur le capital pour la route toutes saisons de la région des Tłı̨chǫ comprendront un paiement forfaitaire de 111,2 millions de dollars en 2023, à la date d'achèvement escomptée, puis des versements fixes, égaux et mensuels. La charge d'intérêts des PPP pour l'exercice est de 12 400 \$ (7 700 \$ en 2019). Les intérêts capitalisés au cours de la période en fonction de la construction ou du développement d'immobilisations corporelles liées à la rénovation de l'Hôpital territorial Stanton sont de 0 \$ (2 700 \$ en 2019); les intérêts capitalisés ayant trait à la route toutes saisons de la région des Tłı̨chǫ sont de 1 400 \$ (400 \$ en 2019).

Les immobilisations corporelles, les engagements et les droits contractuels liés aux PPP sont précisés dans la note 17 et le tableau A.

14. RÉGIMES DE RETRAITE

a) Description des régimes

Le GTNO gère les régimes de retraite réguliers pour le compte des députés de l'Assemblée législative, des juges de la Cour territoriale, des employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River, ainsi que des employés, des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des écoles catholiques de Yellowknife. Ces régimes de retraite réguliers sont des régimes contributifs à prestations déterminées et sont précapitalisés (réguliers capitalisés). Les fonds de ces régimes sont administrés par des sociétés de fiducie indépendantes.

En plus des régimes de retraite réguliers énumérés ci-dessus, le GTNO gère les régimes supplémentaires des députés de l'Assemblée législative, des juges de la Cour territoriale et des directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des écoles catholiques de Yellowknife qui sont non contributifs à prestations déterminées et qui ne sont pas capitalisés (supplémentaires non capitalisés). Le GTNO possède des actifs inscrits à des comptes spéciaux afin de satisfaire aux obligations découlant du régime supplémentaire des députés de l'Assemblée législative (note 4). Le régime supplémentaire pour les directeurs généraux et les directeurs généraux adjoints est un régime de retraite non capitalisé jusqu'à ce que l'employé quitte son emploi au sein des écoles catholiques de Yellowknife.

Le GTNO est responsable de toutes les prestations. Tous les régimes fournissent des prestations en cas de décès au conjoint et aux personnes à charge admissibles. Tous les régimes sont indexés. Les actifs des régimes se composent d'un portefeuille d'actions canadiennes et étrangères de même que d'obligations et de titres à revenu fixe canadiens.

Les prestations versées en vertu des régimes sont fondées sur les années de service et les gains admissibles. Les prestations du régime correspondent généralement à un pourcentage du salaire moyen d'un nombre donné des meilleures années de service ouvrant droit à pension.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

14. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

a) Description des régimes (suite)

Les autres employés du GTNO participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique du Canada. Ce régime verse des prestations calculées selon le nombre d'années de service ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence de 35 ans. Les prestations sont calculées au moyen d'une formule énoncée dans la loi, et non en fonction de la situation financière du régime. La méthode de calcul des prestations se base sur un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives de service.

Le Régime a été modifié en 2013 afin de repousser l'âge normal de la retraite et les autres seuils liés à l'âge de 60 à 65 ans pour les nouveaux participants du régime à compter du 1^{er} janvier 2013. L'âge de la retraite reste à 60 ans pour les participants embauchés avant le 1^{er} janvier 2013. En outre, les taux des cotisations au titre des services actuels de tous les participants de la fonction publique ont augmenté en 2017 : le partage des coûts entre employeur et employé est passé à 50/50.

Les autres prestations comprennent les rentes de survivant, les prestations minimales en cas de décès, les rentes de retraite anticipée non réduites et les rentes d'invalidité.

b) Passif au titre des régimes de retraite

	2020 Réguliers capitalisés \$	2020 Supplémentaires non capitalisés \$	2020 Total \$
Obligation au titre des prestations constituées	95 104	38 524	133 628
Actifs des caisses de retraite – Valeur liée au marché	(115 033)	-	(115 033)
Gains actuariels non amortis	1 913	1 100	3 013
Passif (actif) au titre des régimes de retraite	(18 016)	39 624	21 608

	2019 Réguliers capitalisés \$	2019 Supplémentaires non capitalisés \$	2019 Total \$
Obligation au titre des prestations constituées	88 799	37 715	126 514
Actifs des caisses de retraite – Valeur liée au marché	(109 209)	-	(109 209)
Gains actuariels non amortis	4 702	843	5 545
Passif (actif) au titre des régimes de retraite	(15 708)	38 558	22 850

Un déficit aux fins de la comptabilité du régime de retraite des juges, d'un montant de 1 645 \$ (1 963 \$ en 2019), est pris en compte dans l'actif des régimes, qui s'élève à 18 016 \$ (15 708 \$ en 2019).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

14. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

c) Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite

	2020 Réguliers capitalisés \$	2020 Supplémentaires non capitalisés \$	2020 Total \$
Solde d'ouverture	(15 708)	38 558	22 850
Variation des éléments ayant un effet sur la trésorerie :			
Cotisations des participants aux régimes	(2 876)	-	(2 876)
Cotisations du gouvernement	(5 907)	-	(5 907)
Prestations versées aux participants aux régimes	(10 204)	(1 620)	(11 824)
Retrait de l'actif des régimes	10 204	-	10 204
Variation des éléments ayant un effet sur la trésorerie	(8 783)	(1 620)	(10 403)
Variation des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie :			
Coût pour les services rendus au cours de l'exercice	6 483	1 358	7 841
Amortissement des gains actuariels	(1 347)	(353)	(1 700)
Variation de la provision pour moins-value	608	-	608
Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	4 479	1 776	6 255
Dépréciation de la valeur des prestations de retraite accumulées	1 945	-	1 945
Éléments extraordinaires	-	(95)	(95)
Rendement prévu d'après la valeur moyenne de l'actif des régimes	(5 693)	-	(5 693)
Variation des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie	6 475	2 686	9 161
Solde de clôture	(18 016)	39 624	21 608

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

14. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

c) Variation du passif (de l'actif) au titre des régimes de retraite (suite)

	2019 Réguliers capitalisés \$	2019 Supplémentaires non capitalisés \$	2019 Total \$
Solde d'ouverture	(12 340)	36 965	24 625
Variation des éléments ayant un effet sur la trésorerie :			
Cotisations des participants aux régimes	(2 779)	-	(2 779)
Cotisations du gouvernement	(5 500)	-	(5 500)
Prestations versées aux participants aux régimes	(6 966)	(1 642)	(8 608)
Retrait de l'actif des régimes	6 966	-	6 966
Variation des éléments ayant un effet sur la trésorerie	(8 279)	(1 642)	(9 921)
Variation des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie :			
Coût pour les services rendus au cours de l'exercice	6 369	1 375	7 744
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	(1 063)	182	(881)
Variation de la provision pour moins-value	531	-	531
Intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées	4 263	1 678	5 941
Rendement prévu d'après la valeur moyenne de l'actif des régimes	(5 189)	-	(5 189)
Variation des éléments n'ayant aucun effet sur la trésorerie	4 911	3 235	8 146
Solde de clôture	(15 708)	38 558	22 850

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

14. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

d) Charge de retraite

La charge de retraite comprend le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement des gains ou des pertes actuariels nets et les intérêts sur l'obligation moyenne au titre des prestations constituées, après déduction du rendement prévu d'après la valeur moyenne de l'actif des régimes, de la variation de la provision pour moins-value et des cotisations des participants aux régimes. La charge totale s'élève à 4 435 \$ (5 365 \$ en 2019). On détermine les intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées en appliquant le taux d'actualisation établi au début de l'exercice à la valeur moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice. On détermine le rendement prévu de l'actif des régimes en appliquant le taux de rendement hypothétique de l'actif des régimes à la valeur moyenne liée au marché de l'actif pour l'exercice. L'écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes donne lieu à un gain de 832 \$ (1 104 \$ en 2019).

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, le GTNO a cotisé 55 229 \$ (52 158 \$ en 2019) au Régime de pension de retraite de la fonction publique, et les employés ont cotisé 53 356 \$ (51 133 \$ en 2019).

e) Changements concernant les régimes de retraite au cours de l'exercice

Il n'a eu aucune modification aux régimes, de règlements de régime, de compressions ou de dérogations temporaires au régime en 2020.

f) Méthodes d'évaluation et hypothèses ayant servi à évaluer le passif au titre des régimes de retraite

Le tableau suivant montre la date de l'évaluation aux fins de comptabilité pour chaque régime :

Régime de retraite	Date de la dernière évaluation actuarielle	Date de la dernière extrapolation
Régime d'allocations de retraite de l'Assemblée législative	1 ^{er} avril 2016	31 janvier 2020
Régime enregistré de pension des juges	1 ^{er} avril 2019	31 mars 2020
Régime de retraite pour les employés de l'Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River	1 ^{er} janvier 2020	31 mars 2020
Régime de retraite pour les employés des écoles catholiques de Yellowknife	30 juin 2019	30 juin 2019

Méthode d'évaluation du passif

Les évaluations actuarielles ont été réalisées au moyen de la méthode de répartition des prestations projetées. Ces évaluations reposent sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles qui portent notamment sur la mortalité, les années de service, les retraits, les gains et les taux d'intérêt. Les hypothèses reflètent les meilleures estimations du GTNO à l'égard des taux prévus à long terme et des prévisions à court terme.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

14. RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

f) Méthodes d'évaluation et hypothèses ayant servi à évaluer le passif au titre des régimes de retraite (suite)

Méthode d'évaluation de l'actif

La méthode d'évaluation de l'actif pour tous les régimes se fonde généralement sur la valeur liée au marché. La valeur marchande de l'actif des régimes de retraite est de 118 084 \$ (112 050 \$ en 2019).

Gains et pertes actuariels

Des gains et des pertes actuariels se produisent quand les résultats réels s'écartent des estimations ou lorsque les hypothèses actuarielles changent. Des ajustements sont alors requis, dont les montants sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des cotisants concernés.

<i>Hypothèses actuarielles</i>	Régime des Écoles catholiques de Yellowknife	Régime de l'ASSSS de Hay River	Régimes des députés	Régime des juges
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	4,75 %	5,4 %	4,8 %	4,8 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,0 %	2,5 %	2,0 %	3,0 %
Taux d'inflation annuel	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux d'actualisation	4,75 %	5,4 %	4,8 %	4,8 %

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

15. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET CONGÉS RÉMUNÉRÉS DES EMPLOYÉS

En plus des prestations de retraite, le GTNO verse à ses employés des indemnités de cessation d'emploi (démission et départ à la retraite) ainsi que des indemnités liées au déménagement et aux congés rémunérés (congés de maladie, congés spéciaux, congés de maternité et congés parentaux). Les régimes d'avantages sociaux ne sont pas précapitalisés et aucun actif n'y est greffé, ce qui a pour effet de créer un déficit pour le régime équivalant à l'obligation au titre des indemnités constituées.

Le GTNO accorde à ses employés des indemnités de cessation d'emploi en fonction des modalités de cessation d'emploi (p. ex. démission ou départ à la retraite) et d'une combinaison adéquate de facteurs comme le date d'embauche, le taux salarial, le nombre d'années de service continu et l'âge, et ces indemnités sont plafonnées. Les indemnités de déménagement sont déterminées en fonction de divers critères, les principaux étant le lieu d'embauche, la catégorie d'employé et la durée d'emploi. Les indemnités de ces deux catégories sont évaluées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées.

Les congés rémunérés s'accumulent généralement à mesure que l'employé fournit des services et sont octroyés lorsque survient un événement rendant l'employé admissible aux indemnités prévues par les modalités du régime. Ces événements sont notamment la maladie de l'employé ou d'une personne à sa charge et le décès d'un membre de la famille immédiate. Les congés parentaux et de maternité font partie des avantages sociaux qui ne s'accumulent pas. Les avantages qui s'accumulent au titre de congés rémunérés ont été évalués sur une base actuarielle selon la méthode de l'utilisation prévue.

Résultats d'évaluation

La plus récente évaluation actuarielle a été réalisée en date du 15 février 2019. Les résultats ont été extrapolés au 31 mars 2020. La date de la prochaine évaluation actuarielle est fixée au 31 mars 2022. Les valeurs présentées ci-dessous concernent tous les avantages sociaux regroupés compris dans les congés rémunérés et les indemnités de cessation d'emploi au sein des comptes consolidés du gouvernement.

	Cessations et déménagements \$	Congés rémunérés \$	2020 \$	2019 \$
Variation des obligations				
Obligations au titre des prestations constituées, en début d'exercice	47 197	10 895	58 092	50 544
Coût pour les services rendus au cours de l'exercice	2 487	866	3 353	3 339
Intérêts courus	1 374	336	1 710	1 833
Prestations versées	(7 291)	(5 480)	(12 771)	(9 426)
Modification aux régimes	-	-	-	86
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(4 285)	3 365	(920)	11 716
Obligations au titre des prestations constituées, en fin d'exercice	39 482	9 982	49 464	58 092
Gain actuariel net non amorti (perte actuarielle nette non amortie)	8 090	(7 340)	750	444
Obligation future nette	47 572	2 642	50 214	58 536
Autres avantages sociaux futurs	7 103	-	7 103	6 118
Autres congés rémunérés	-	1 857	1 857	1 550
Total des avantages sociaux futurs et des congés rémunérés	54 675	4 499	59 174	66 204

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

15. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET CONGÉS RÉMUNÉRÉS DES EMPLOYÉS (suite)

	Cessations et déménagements \$	Congés rémunérés \$	2020 \$	2019 \$
Charge au titre des avantages sociaux				
Coût pour les services rendus au cours de l'exercice	2 487	866	3 353	3 339
Intérêts courus	1 374	336	1 710	1 833
Modifications aux régimes	-	-	-	86
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	(1 204)	590	(614)	(2 023)
	2 657	1 792	4 449	3 235

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est une moyenne de 2,7 % (3,2 % en 2019). Les paiements prévus au cours des cinq prochains exercices financiers sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Cessations et déménagements \$	Congés rémunérés \$	Total \$
2021	7 844	1 625	9 469
2022	5 938	1 285	7 223
2023	4 867	1 104	5 971
2024	4 119	978	5 097
2025	3 726	888	4 614
	26 494	5 880	32 374

16. ACTIFS EN FIDUCIE ADMINISTRÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Le GTNO administre pour le compte de tiers des actifs en fiducie qui ne figurent pas dans ses propres éléments d'actif et de passif. Ces actifs prennent la forme de trésorerie et de dépôts à terme de 17 815 \$ (17 421 \$ en 2019), ce qui comprend le curateur public et les garanties pour permis d'utilisation des terres et des eaux et gisements de pétrole et de gaz.

En plus de ces actifs en fiducie, le GTNO détient 678 637 \$ (640 051 \$ en 2019) en liquidités et en garanties bancaires sous la forme de lettres de crédit et de cautionnements. La majorité de ces garanties sont adossées à des permis délivrés en vertu de la réglementation visant l'utilisation des eaux et le dépôt des déchets.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

17. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Le GTNO a conclu des ententes ou s'est engagé par contrat à l'égard des paiements suivants à une date postérieure au 31 mars 2020 :

	Échéance	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024 \$	2025 \$	2026+ \$	Total \$
Engagements Opérationnels	2048	142 670	78 717	43 510	16 729	1 326	7 431	290 383
Entente pour des services de police avec la GRC	2032	47 379	47 379	47 379	47 379	47 379	329 600	566 495
Baux commerciaux	2052	28 754	20 716	17 084	14 436	8 883	96 159	186 032
Location de matériel	2026	1 650	1 014	675	393	300	190	4 222
Projets d'immobilisations corporelles en cours à la fin de l'exercice	2024	71 584	6 392	896	698	485	1 025	81 080
Engagements opérationnels liés aux PPP	2049	10 961	11 973	15 394	16 624	17 548	473 787	546 287
Projets d'immobilisations corporelles (PPP) en cours à la fin de l'exercice	2022	82 580	59 578	202	202	-	-	142 562
		385 578	225 769	125 140	96 461	75 921	908 192	1 817 061

Les baux commerciaux comprennent un bail de 3,5 millions de dollars par an qui durera 30 ans et qui devrait commencer le 21 novembre 2022; le bail sera ajusté à l'IPC tous les cinq ans. L'ajustement sera calculé à partir du pourcentage moyen (positif ou négatif) de l'indice des prix à la consommation sur les cinq années précédentes. Ce bail inclut une disposition indiquant que le gouvernement a contractuellement le droit d'obtenir une participation aux bénéfices annuels à hauteur de 50 % du revenu net généré par le bailleur. Sera soustrait de la somme obtenue le paiement annuel de 528 \$.

Le GTNO a conclu des ententes ou s'est engagé par contrat à l'égard des rentrées suivantes à une date postérieure au 31 mars 2020 :

	Échéance	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024 \$	2025 \$	2026+ \$	Total \$
Paiements de transfert	2049	195 593	256 976	165 899	125 687	101 560	202 737	1 048 452
Revenus de réglementation	2026	1 154	809	809	629	151	9	3 561
Revenus des contrats de location	2051	4 670	4 267	3 985	3 931	3 868	31 792	52 513
Revenus des permis	2039	439	371	292	240	131	512	1 985
Autres	2043	5 804	727	662	656	619	10 534	19 002
		207 660	263 150	171 647	131 143	106 329	245 584	1 125 513

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

18. GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS

a) Garanties

Le GTNO a garanti des prêts résidentiels auprès de banques pour un montant total de 380 \$ (555 \$ en 2019) et indemnisé la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour des prêts à des tiers totalisant 8 203 \$ (12 389 \$ en 2019). De plus, le GTNO a fourni une garantie à l'Agence canadienne du Sang/la Société canadienne du sang pour couvrir une partie des réclamations éventuelles des utilisateurs du système national d'approvisionnement en sang. La quote-part du GTNO se limite au pourcentage que représente la population des Territoires du Nord-Ouest par rapport à celle du Canada.

La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest compte un (trois en 2019) prêt en cours auprès de deux organisations d'aide au développement des collectivités du Nord pour un montant total de 339 \$ (409 \$ en 2019). Les prêts accordés peuvent être cédés à la Société lorsque ceux-ci sont douteux. Si les prêts sont cédés à la Société, celle-ci a la possibilité de radier le solde des prêts des organisations d'aide au développement des collectivités du Nord et de tenter de récupérer la perte subie. En 2020, un compte de 10 \$ a été cédé à la Société (0 \$ en 2019).

La Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest a deux lettres de crédit irrévocables (deux en 2019) totalisant 2 100 \$ (2 100 \$ en 2019), qui expireront en 2021. La Société devra verser le montant de ces lettres si ses bénéficiaires sont en défaut de paiement des dettes sous-jacentes. Si la Société doit rembourser des tiers en vertu de ces contrats de garantie, les bénéficiaires devront lui rembourser ces montants. Les lettres de crédit sont garanties par un billet, un contrat de sûreté générale, un cautionnement ou une hypothèque accessoire. Aucun paiement n'a été effectué au cours de l'exercice (aucun en 2019).

b) Réclamations et litiges

Le GTNO fait face à des réclamations et à des litiges en cours ou à des menaces de poursuites. Dans certains de ces cas, conformément aux ententes négociées avant la division des territoires, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut vont tous deux assurer la défense. Le coût de la défense ainsi que les dommages qui pourront au bout du compte être adjugés seront partagés entre les deux gouvernements selon la proportion de 55,66 % et 44,34 % respectivement. Le GTNO comptabilise une provision pour toute réclamation ou tout litige s'il est probable qu'un paiement devra être effectué et que le montant de la perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La provision est fondée sur les prévisions obtenues grâce à l'expérience des juristes du GTNO ou à la jurisprudence s'appliquant à des circonstances semblables. À la fin de l'exercice, le GTNO a estimé le montant total réclamé, pour lequel on ne peut déterminer l'issue, à 106 630 \$ (93 727 \$ en 2019). Puisqu'on ne peut déterminer la probabilité qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé au 31 mars, aucune provision pour de telles réclamations n'a été faite dans les présents états financiers.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

19. PAIEMENTS DE TRANSFERT, IMPÔTS ET REVENUS GÉNÉRAUX

	2020 \$	2019 \$
Paiements de transfert :		
Transferts de capitaux	36 872	30 309
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	66 757	64 741
Frais partagés avec le fédéral	97 394	77 267
Autres	35 067	37 754
	236 090	210 071
Impôts et taxes :		
Impôt sur le revenu des sociétés	(8 781)	(4 753)
Impôt sur le revenu des particuliers	97 789	110 609
	89 008	105 856
Autres impôts et taxes :		
Cannabis	168	111
Carbone	12 611	-
Carburants et combustibles	17 564	22 863
Tabac	14 967	15 822
Salaires	42 906	43 445
Impôts fonciers et taxes scolaires	39 156	36 473
Assurance	5 664	5 814
	133 036	124 528
Revenus généraux :		
Contrats de location	4 100	3 828
Réglementation	37 182	35 377
Divers	48 868	28 341
Intérêts	7 658	6 678
Cession d'actifs	167	141
Subventions en nature	3	305
	97 978	74 670
	556 112	515 125

Les paiements de transfert comprennent les transferts reçus du gouvernement du Canada. Les paiements de transfert associés à un partage de frais avec le gouvernement du Canada sont liés aux ententes de service qui sont cofinancées par le GTNO et le gouvernement du Canada. Les autres paiements de transfert comprennent les contributions provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que les subventions et contributions provenant des organismes publics du gouvernement.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

20. CHARGES

Les charges des divers ministères du GTNO, de ses sociétés territoriales ainsi que de divers autres organismes publics sont regroupées dans l'état des résultats comme suit :

Environnement et développement économique	Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest Alliance énergétique de l'Arctique Office inuvialuit des eaux
Infrastructures	Ministère de l'Infrastructure Ministère de l'Administration des terres Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest
Éducation	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Collège Aurora Tous les conseils scolaires de division des TNO Toutes les administrations scolaires de district des TNO Agence des services communautaires tłıchǫ (section de l'éducation)
Santé, services sociaux et logement	Ministère de la Santé et des Services sociaux Toutes les administrations des services de santé et des services sociaux des TNO Agence des services communautaires tłıchǫ (section de la santé) Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest
Justice	Ministère de la Justice
Administration générale	Ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones Ministère des Finances Ministère des Affaires municipales et communautaires Conseil des sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest
Assemblée législative et bureaux créés par une loi	Assemblée législative Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

21. DÉPASSEMENT DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice, un ministère (deux en 2019) a dépassé son crédit de fonctionnement de 23 \$ (5 958 \$ en 2019), et aucun ministère (deux en 2019) n'a dépassé son crédit d'immobilisations (dépassement de 4 597 \$ en 2019).

Les dépassements de crédit contreviennent à l'article 71 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui prévoit « [qu'il] est interdit d'engager une dépense qui entraîne un dépassement du crédit précisé dans le budget des dépenses d'un ministère ».

Les crédits votés qui ont été dépassés au cours de l'exercice vont comme suit :

Assemblée législative (fonctionnement)	23 \$
--	-------

Ces dépassements ont été considérés comme des crédits supplémentaires conformément à l'article 77 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.T.N.-O. 2015, qui prévoit que « lorsque l'imputation de dépenses sur un crédit entraîne un dépassement du crédit, le contrôleur général peut, à la fin de l'exercice, inscrire l'excédent de la dette sur le crédit en tant que crédit réputé pour l'exercice en cause ».

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

COVID-19

Le 22 mars 2020, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a déclaré l'état d'urgence sanitaire publique face à la pandémie de COVID-19. Le GTNO a mis en œuvre divers programmes et a annoncé la mise en place de soutiens et d'aides financières pour les particuliers, les entreprises et les organisations. Le GTNO continue d'évaluer et de surveiller les répercussions de la COVID-19 sur sa situation financière, en particulier sur l'éventualité de voir ses recettes baisser et ses dépenses augmenter en raison de la crise. L'ampleur et la durée de la pandémie sont imprévisibles et il est donc difficile de mesurer avec certitude les futures répercussions sur la situation financière et le fonctionnement du GTNO.

Augmentation de la limite d'emprunt

Le gouvernement du Canada approuve la limite d'emprunt du GTNO en vertu du paragraphe 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* (Canada). À compter du 12 juin 2020, la limite d'emprunt du GTNO est passée à 1 800 000 \$ en vertu de décret C.P. 2020-0661, daté du 20 septembre 2020.

Émission d'obligations

Le 29 septembre 2020, le GTNO a émis 180 000 \$ en obligations. Ces obligations devront être remboursées le 29 septembre 2051 et porteront intérêt chaque semestre au taux d'intérêt nominal de 2,20 % par année. Les fonds obtenus serviront à transformer la dette à court terme en dette à long terme.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Tableau consolidé des immobilisations corporelles

Tableau A

Exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	Terrains ⁵	Bâtiment et améliorations locatives ^{1,6}	Infrastructures et autres ^{1,2}	Routes et ponts	Équipement ¹	Ordinateurs	Travaux en cours ^{3,4}	2020	2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des immobilisations corporelles au début de l'exercice	23 363	1 911 286	801 778	1 737 970	262 587	150 480	494 881	5 382 345	5 116 867
Transferts	372	407 433	21 151	43 862	24 149	12 129	(509 096)	-	-
Acquisitions	-	116	268	-	2 446	-	266 797	269 627	280 365
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	(29)
Cessions	(2)	(3 927)	(2 870)	-	(6 752)	(2 675)	-	(16 226)	(14 858)
Coût des immobilisations corporelles à la fin de l'exercice	23 733	2 314 908	820 327	1 781 832	282 430	159 934	252 582	5 635 746	5 382 345
Amortissement cumulé au début de l'exercice	-	(822 093)	(305 832)	(559 754)	(146 487)	(95 290)	-	(1 929 456)	(1 796 385)
Charges d'amortissement	-	(59 695)	(22 531)	(46 219)	(13 428)	(11 775)	-	(153 648)	(146 662)
Cessions	-	2 496	1 456	-	6 453	2 301	-	12 706	13 591
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	-	(879 292)	(326 907)	(605 973)	(153 462)	(104 764)	-	(2 070 398)	(1 929 456)
Valeur comptable nette	23 733	1 435 616	493 420	1 175 859	128 968	55 170	252 582	3 565 348	3 452 889

¹ Sont compris dans les catégories « bâtiments et améliorations locatives », « infrastructures et autres » et « équipement » : les contrats de location-acquisition d'un montant de 32 643 \$ (34 018 \$ en 2019); l'amortissement cumulé de 11 644 \$ (12 461 \$ en 2019); et la valeur comptable nette de 20 999 \$ (21 557 \$ en 2019).

² Comprend les traversiers, les barges, les pistes d'atterrissage, les aires de trafic, les systèmes de distribution de carburant, les améliorations aux parcs, les aéronefs, le traitement des eaux et des eaux d'égout, les clôtures, les panneaux, les lignes de transport et de distribution et les centrales électriques.

³ Comprend les coûts associés aux projets de PPP : route toutes saisons de la région des Tłı̨chǫ – 77 501 \$ (32 145 \$ en 2019).

⁴ Ne sont pas compris dans les acquisitions d'immobilisations corporelles, à l'état des flux de trésorerie, des éléments hors trésorerie de 49 585 \$ (73 179 \$ en 2019).

⁵ Des terrains ayant un coût nul, une valeur comptable nette de 0 \$ et une valeur de marché de 249 \$ (2 184 \$ en 2019) ont été remis à des tiers.

⁶ Sont compris dans la catégorie « bâtiments et améliorations locatives » : les coûts capitalisés du projet de PPP pour la rénovation de l'Hôpital territorial Stanton – 321 211 \$ (0 \$ en 2019).

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tableau B

Tableau consolidé des informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	Ministères ¹	Autres organismes publics ²	Total pour tous les secteurs	Ajustements ³	2020	2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Subvention du gouvernement du Canada	1 309 278	-	1 309 278	-	1 309 278	1 256 289
Paielements de transfert	201 023	35 067	236 090	-	236 090	210 071
	1 510 301	35 067	1 545 368	-	1 545 368	1 466 360
Impôts et taxes, revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables et revenus généraux :	89 008	-	89 008	-	89 008	105 856
Impôts des sociétés et des particuliers						
Autres impôts et taxes	123 080	10 528	133 608	(572)	133 036	124 528
Revenus généraux	73 583	795 542	869 125	(771 147)	97 978	74 670
Bénéfices provenant des placements de portefeuille	4 526	1 527	6 053	-	6 053	3 393
Revenus tirés des ressources non renouvelables	23 794	-	23 794	-	23 794	23 258
Ventes	127 338	89 854	217 192	(43 148)	174 044	185 197
Recouvrements	23 396	17 836	41 232	(963)	40 269	40 708
	464 725	915 287	1 380 012	(815 830)	564 182	557 610
Recouvrements de charges d'exercices antérieurs	14 044	-	14 044	(93)	13 951	13 625
	1 989 070	950 354	2 939 424	(815 923)	2 123 501	2 037 595
Charges						
Subventions et contributions	906 429	-	906 429	(649 749)	256 680	226 802
Fonctionnement et entretien	633 690	392 163	1 025 853	(158 552)	867 301	803 068
Rémunération et avantages sociaux	400 664	521 416	922 080	(2 917)	919 163	853 829
Variation des provisions pour moins-value	4 025	-	4 025	-	4 025	3 104
Amortissement des immobilisations corporelles	117 412	36 190	153 602	46	153 648	146 662
	2 062 220	949 769	3 011 989	(811 172)	2 200 817	2 033 465
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	(73 150)	585	(72 565)	(4 751)	(77 316)	4 130
Projets pour le compte de tiers						
Charges	(110 635)	-	(110 635)	-	(110 635)	(111 998)
Recouvrements	110 635	-	110 635	-	110 635	111 998
Excédent (déficit) de l'exercice	(73 150)	585	(72 565)	(4 751)	(77 316)	4 130

¹ Les ministères indiqués sont ceux qui figurent dans la liste de la note 20 (débutant par le mot « ministère »), auxquels s'ajoute l'Assemblée législative.

² Les organismes publics indiqués sont ceux qui figurent dans la note 20, hormis les ministères et l'Assemblée législative.

³ Comprend les ajustements permettant d'éliminer les soldes entre les entités et de respecter les normes comptables pour le secteur public au Canada dans les états financiers consolidés. Par exemple, les contributions faites aux comités et organismes par les différents ministères entrent dans la section des charges, sur la ligne des subventions et contributions et dans la colonne intitulée « Ministères ». Les sommes reçues par le comité ou l'organisme visé (p. ex. l'Administration des services de santé et des services sociaux et le Conseil scolaire de division) se trouvent à la ligne des revenus généraux et dans la colonne appelée « Autres organismes publics ». Ces sommes sont éliminées au moment de la consolidation afin d'éviter un double comptage, et représentent une partie significative des montants de la colonne « Ajustements ».

**COMMENTAIRES ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS
DU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-ouest
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

CAROLINE WAWZONEK
Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

<u>Table des matières</u>	Page
INTRODUCTION	5
SOMMAIRE – FAITS SAILLANTS FINANCIERS	6
EXCÉDENT ANNUEL ET CUMULÉ ET DETTE NETTE	9
REVENUS ET CHARGES	10
REVENUS PAR SOURCE	11
CHARGES PAR OBJET	15
CHARGES PAR PROGRAMME	17
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT	19
SITUATION FINANCIÈRE – ACTIFS FINANCIERS	21
SITUATION FINANCIÈRE – PASSIFS FINANCIERS	22
ACTIFS NON FINANCIERS	24
FLUX DE TRÉSORERIE	27
LIMITES D’EMPRUNT À LONG TERME	28
INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	30
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	36
RISQUES ET INCERTITUDES	38
PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)	39
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES DANS LES COMPTES PUBLICS	40

INTRODUCTION

Les comptes publics présentent la situation financière et les résultats des activités du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) pour un exercice. L'état consolidé de la situation financière rend compte de l'actif, du passif, de l'excédent ou du déficit accumulé, de même que de la situation de dette nette du GTNO. L'état consolidé de la variation de la dette nette fait état des principaux éléments qui ont eu une incidence sur la dette nette du GTNO depuis la fin du dernier exercice. La situation financière du GTNO est établie à un moment précis (c'est-à-dire à la date de la fin de l'exercice, qui est le 31 mars), alors que l'information concernant les revenus et les charges rend compte des résultats de l'ensemble de l'exercice, comme le montre l'état consolidé des résultats. À noter que dans de nombreux cas, la situation financière d'un gouvernement différera passablement de l'état de l'économie.

La santé financière d'un gouvernement peut être mesurée en fonction de sa viabilité, de sa flexibilité et de sa vulnérabilité, compte tenu de l'environnement économique et financier global dans lequel il exerce ses activités. Ces termes se définissent comme suit :

- **Viabilité** : La mesure dans laquelle un gouvernement peut maintenir ses programmes existants et s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers, sans accroître le fardeau que la dette fait peser sur l'économie.
- **Flexibilité** : La mesure dans laquelle un gouvernement peut accroître ses ressources financières pour répondre à ses engagements croissants, soit en augmentant ses revenus, soit en augmentant le fardeau de sa dette.
- **Vulnérabilité** : La mesure dans laquelle un gouvernement devient dépendant, et donc vulnérable, à l'égard des sources de financement hors de son contrôle ou de son influence, tant intérieures qu'internationales.

L'information fournie dans les pages qui suivent vise à aider les lecteurs des comptes publics à évaluer la santé financière du GTNO. Précisons que l'information figurant dans les états financiers consolidés (la section I des comptes publics) comprend tous les organismes contrôlés par le gouvernement, et le gouvernement lui-même. Ensemble, ces entités forment le périmètre comptable du GTNO. La liste des organismes qui font partie du périmètre comptable du GTNO est donnée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

SOMMAIRE – FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Le sommaire fait état des éléments clés ayant une incidence sur les résultats dans les comptes publics et commente les résultats par rapport au plan initial établi (budget) par le gouvernement.

Les résultats consolidés des activités de l'exercice terminé le 31 mars 2020 et la situation financière à cette date sont résumés ci-dessous :

(en milliers de dollars)

	Budget 2020	Réel 2020	Réel 2019
Total des revenus	2 203 952	2 123 501	2 037 595
Total des charges	2 128 619	2 200 817	2 033 465
Excédent (déficit) de l'exercice	75 333	(77 316)	4 130
Actifs financiers		539 808	487 341
Moins : Total des passifs		1 850 768	1 611 923
Dette nette		(1 310 960)	(1 124 582)
Actifs non financiers		3 591 568	3 482 506

Les états financiers consolidés de 2020 rendent compte d'un déficit de 77,3 millions de dollars, soit 152,6 millions de dollars de moins par rapport au budget initial. Les ajustements budgétaires approuvés au cours de l'exercice ne sont pas pris en compte, le budget étant présenté conformément aux normes comptables pour le secteur public (NCSP). Ces ajustements sont généralement apportés en fonction de faits nouveaux qui n'étaient pas connus au moment de l'approbation du budget initial, ou à cause de variations dans les revenus, les charges ou les deux. Il faut en tenir compte avant de tirer quelques conclusions que ce soit quant aux résultats des activités.

La dette nette a augmenté de 186,4 millions de dollars en 2020, en grande partie en raison des investissements dans les projets d'infrastructures. La majorité de cette augmentation est attribuable à la hausse des emprunts à court terme de même qu'au financement engagé dans le cadre des partenariats public-privé (PPP).

On estime que l'économie des Territoires du Nord-Ouest (produit intérieur brut réel) a diminué de 8,8 % en 2019, comparativement au taux national de 1,7 %. Le recul du PIB réel en 2019 est attribuable à une moindre production de carats dans

les mines de diamants ainsi qu'à l'achèvement du projet de modernisation de l'Hôpital territorial Stanton. Ce recul est légèrement compensé par la croissance des industries de l'extraction pétrolière et gazière.

Les sources de revenus autonomes du GTNO sont directement liées à l'activité économique des Territoires du Nord-Ouest (TNO). Par exemple, la plus grande partie des impôts des sociétés est payée par un petit nombre de sociétés d'exploitation des ressources, dont le revenu fluctue considérablement au gré des événements économiques. De plus, le GTNO perçoit des redevances sur les ressources, quoiqu'il les partage avec le gouvernement fédéral et des organismes autochtones partenaires, ce qui réduit l'avantage financier qu'il en retire. Cela dit, comme les transferts du gouvernement fédéral constituent la majorité de ses revenus, la corrélation entre l'économie et les revenus du GTNO n'apparaît pas si forte.

Les TNO continuent à gérer l'augmentation des dépenses, tout en investissant de manière ciblée pour favoriser la croissance économique et combler les besoins en matière d'infrastructures. Des investissements cumulatifs de 5,6 milliards de dollars dans les infrastructures, principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation et des transports, ont permis d'accroître la sûreté, la compétitivité et la productivité des TNO, en plus de soutenir la création d'emplois dans la construction et les secteurs connexes.

Santé financière

La santé financière d'un gouvernement doit être mesurée en fonction de sa viabilité, de sa flexibilité et de sa vulnérabilité. Ces mesures servent d'outils pour illustrer la santé financière du GTNO. L'analyse réalisée nous amène à conclure ce qui suit :

- **Viabilité** – À la fin de l'exercice 2020, le GTNO affichait une dette nette de 1,3 milliard de dollars, comparativement à 1,1 milliard de dollars à la fin de l'exercice précédent. La dette nette représente 61,7 % du total des revenus. Les investissements à venir dans les infrastructures et les activités ne pourront être maintenus aux niveaux actuels sans alourdir l'endettement.
- **Flexibilité** – Il s'agit ici de la capacité du GTNO d'augmenter ses ressources financières. La majeure partie des revenus provient de la subvention au titre de la formule de financement des territoires versée par le gouvernement du Canada. Les revenus autonomes du GTNO, déduction faite des 23,8 millions de dollars tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables, sont passés de 26,1 % du total des revenus en 2020 (26,9 % en 2019). La marge de manœuvre limitée dont dispose le GTNO pour augmenter les taxes et les impôts, combinée à une assiette fiscale réduite, rend improbable toute hausse notable de ses revenus autonomes à court terme.

Au 31 mars 2020, le GTNO a une limite d'emprunt de 1,3 milliard de dollars imposée par le gouvernement fédéral. Bien que cette limite ne soit actuellement pas atteinte, une telle capacité d'emprunt représente 59,1 % du total des charges de 2020. La limite d'emprunt empêche le GTNO d'avoir recours à l'endettement pour augmenter ses ressources financières, une augmentation qui, dans le meilleur des cas, pourrait accroître la flexibilité à court terme.

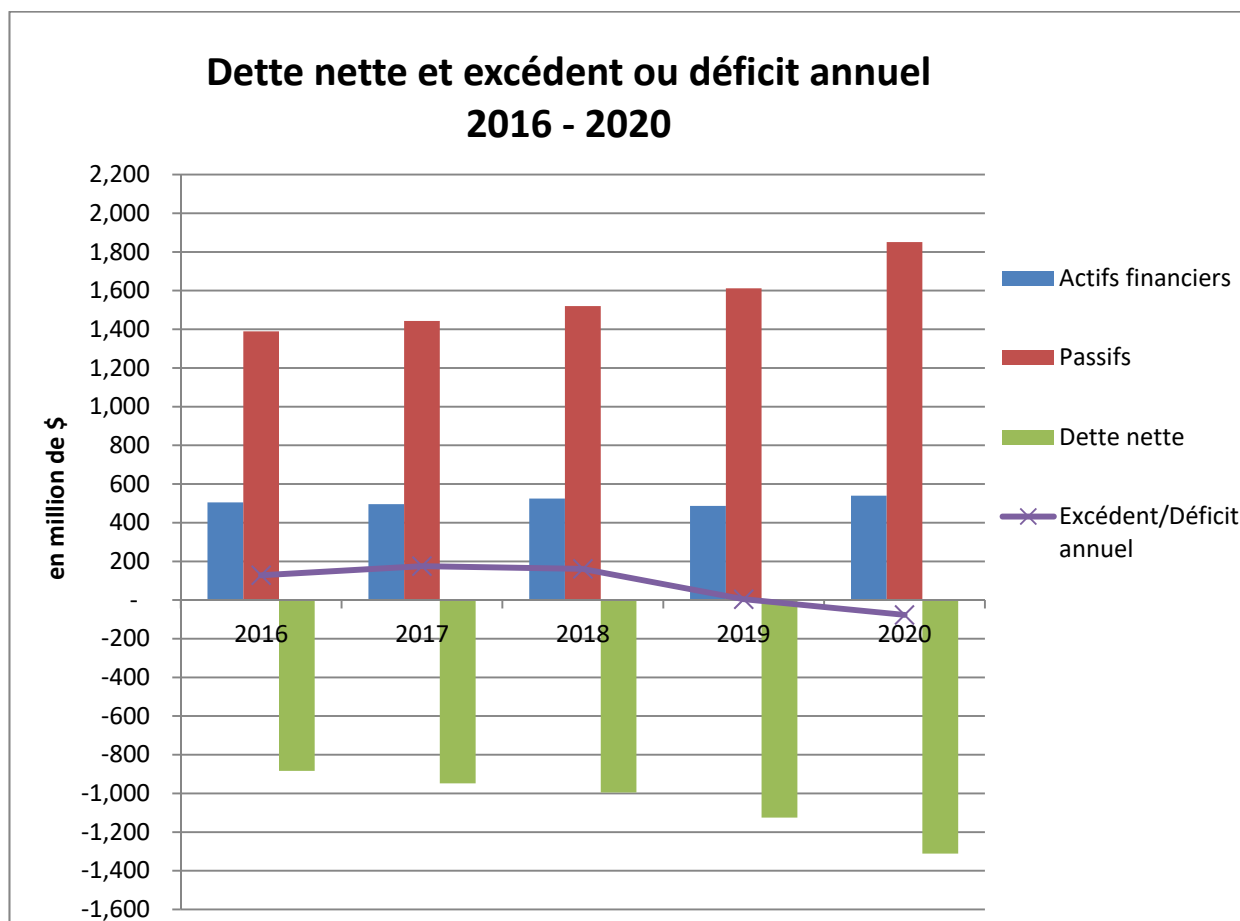
- **Vulnérabilité** – Pour évaluer la vulnérabilité du GTNO, il suffit d'examiner ses sources limitées de revenus autonomes et la volatilité liée aux impôts des sociétés et des particuliers. La majorité des revenus du GTNO proviennent de la subvention et des paiements de transfert du gouvernement du Canada, qui représentent 72,8 % des revenus totaux pour l'exercice. La formule de financement des territoires est définie par la législation fédérale et restera en vigueur jusqu'au 31 mars 2024.

En résumé, le GTNO ne peut maintenir ses niveaux actuels d'investissement dans les infrastructures et les activités de fonctionnement sans alourdir son endettement. Sa capacité à générer de nouveaux revenus est restreinte, et il reste vulnérable face aux changements que peut apporter le gouvernement du Canada à l'égard de ses revenus futurs.

EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL ET CUMULÉ ET DETTE NETTE

Les ressources financières nettes sont les actifs financiers qui restent une fois que le total du passif du GTNO en a été déduit. Quand le passif est supérieur à la somme des actifs financiers, nous sommes en présence d'une dette nette. Le GTNO est dans une situation de dette nette, c'est-à-dire qu'à la fin de l'exercice, son passif est supérieur à ses actifs financiers. Au cours des cinq dernières années, la dette nette du GTNO a augmenté. Cette situation s'explique par le fait que certains facteurs influent sur la dette nette, mais n'ont aucun effet sur l'excédent de l'exercice, notamment la réduction de la trésorerie et l'augmentation de la dette résultant d'investissements en infrastructures. La composition de la dette nette est illustrée dans l'état consolidé de la variation de la dette nette, à la section I des comptes publics.

Le graphique ci-dessous illustre la dette nette et l'excédent ou le déficit du GTNO à la fin de chacun des cinq derniers exercices.

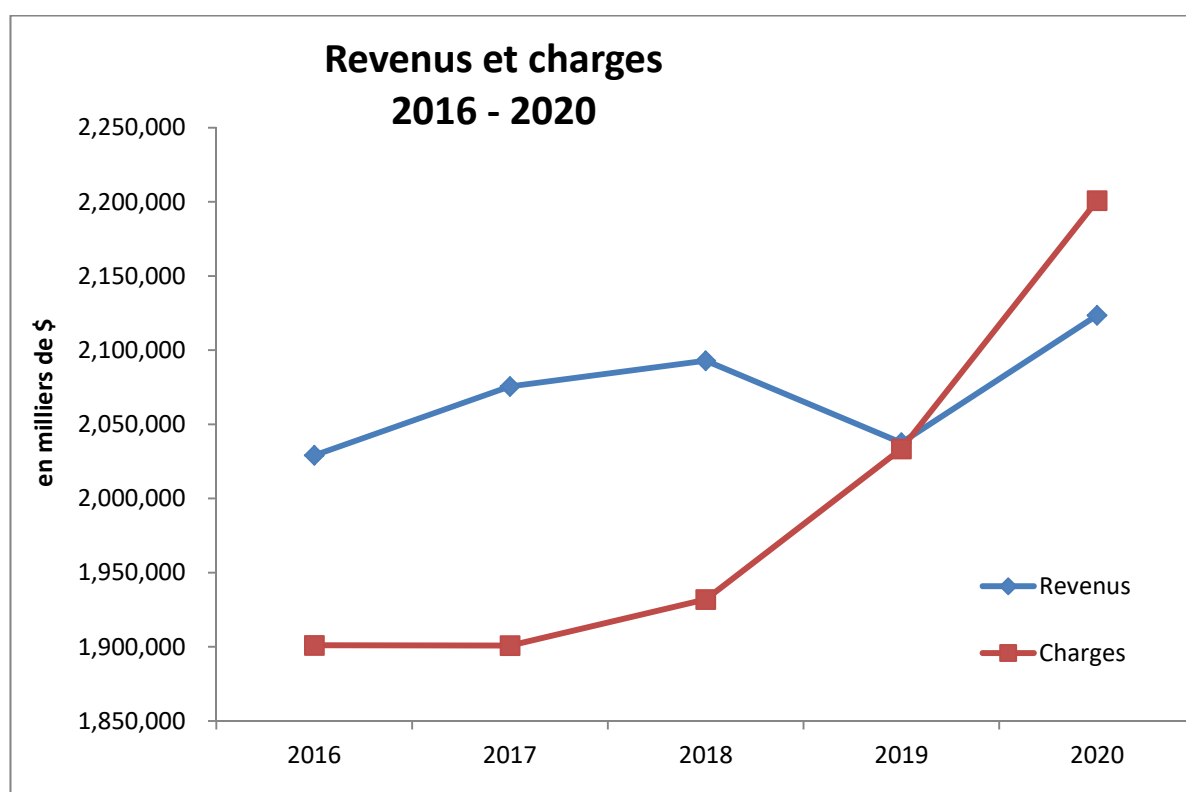


La dette nette a augmenté au cours de l'exercice 2020, principalement en raison des investissements dans des projets d'infrastructures. Cette augmentation est encore attribuable à la hausse des emprunts à court terme de même qu'au financement dans le cadre des partenariats public-privé (PPP).

La dette nette est ajoutée à l'investissement cumulé du GTNO dans des actifs non financiers (immobilisations corporelles, charges payées d'avance et stocks détenus pour utilisation) pour obtenir l'excédent accumulé à la fin de l'exercice.

La dette nette représente le fardeau que porteront les générations à venir et qui devra être recouvré à même les revenus futurs. Un indicateur important de la flexibilité d'un gouvernement est le niveau d'actifs financiers disponibles pour satisfaire à ses obligations actuelles et futures, de même que sa capacité d'absorber tout déficit annuel prévu.

REVENUS ET CHARGES



* Les revenus illustrés ci-dessus comprennent les recouvrements de charges d'exercices antérieurs.

En 2018, les charges ont commencé à augmenter afin de refléter les charges au titre du nouveau fonds renouvelable dont les activités ont débuté au cours de l'exercice. En 2019, les charges ont été en hausse en raison de l'augmentation des activités de l'un des fonds renouvelables. En 2020, les charges ont augmenté principalement à cause des augmentations salariales prévues dans la convention collective pour tous les employés, et de la hausse des charges de fonctionnement du ministère de la Santé et des Services sociaux (due au nouvel hôpital Stanton), phénomène aggravé par l'ajout des investissements en infrastructure (hors immobilisations) de ce nouvel hôpital. L'augmentation des revenus en 2020 est attribuable à la hausse de la

subvention de la formule de financement des territoires provenant du fédéral, inhérente à l'augmentation de la base de charges brutes.

REVENUS PAR SOURCE

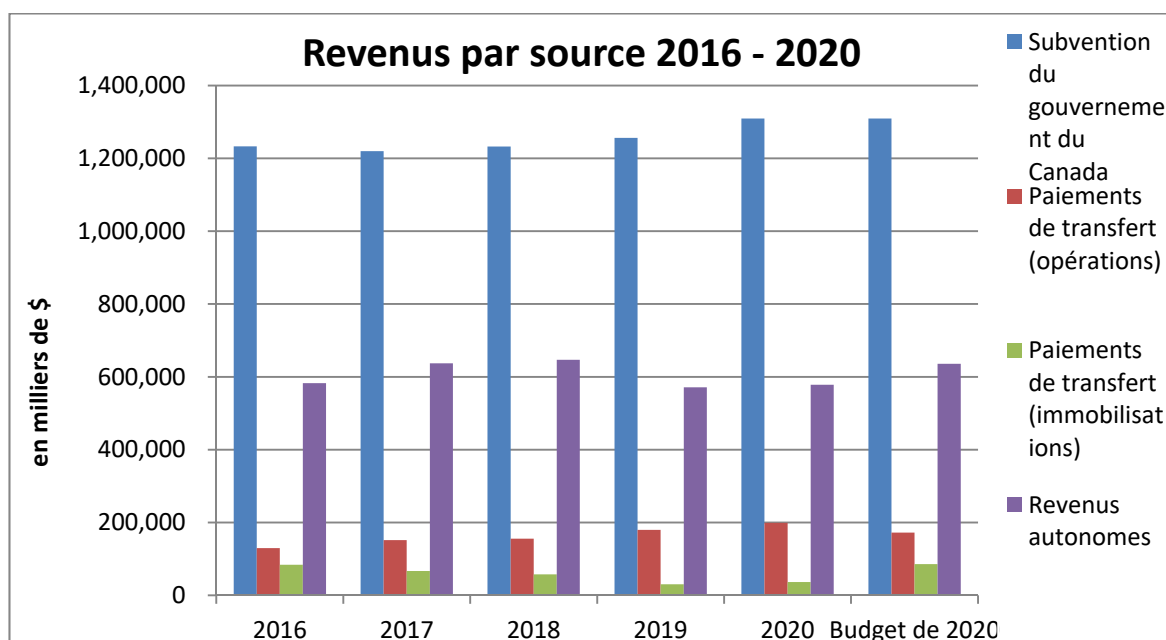
Le GTNO finance ses programmes et ses services gouvernementaux par une combinaison de transferts du gouvernement fédéral et de sources de revenus autonomes. Divers indicateurs clés sont surveillés de façon continue afin que l'on puisse évaluer la viabilité à long terme du niveau actuel des programmes et des services. Parmi ces indicateurs, mentionnons :

- les taux de croissance des revenus et des charges;
- l'évolution du ratio de la dette nette;
- les effets des événements ponctuels (ou extraordinaires).

Le principal facteur contribuant à l'imprévisibilité des revenus par rapport aux charges, peu importe l'exercice, est la volatilité des impôts des sociétés. Les revenus que tire le GTNO des impôts des sociétés sont volatils parce qu'ils proviennent en majeure partie d'un petit bassin de contribuables du secteur des ressources, dont les revenus imposables fluctuent en fonction de la production et des prix des produits de base sur le marché international.

La subvention du gouvernement du Canada est calculée en fonction d'une moyenne mobile des données de trois exercices, décalée de deux ans. Par conséquent, les modifications apportées aux variables sous-jacentes, telles que les impôts des sociétés, n'ont pas d'incidence correspondante (à la hausse ou à la baisse) sur la subvention avant les deuxième, troisième et quatrième exercices suivant l'exercice pendant lequel lesdites modifications ont eu lieu. Par exemple, si les impôts des sociétés étaient anormalement bas au cours d'un exercice, toute augmentation de la subvention qui en découle serait reçue sous la forme de versements, correspondant à un tiers de la somme manquante, pour chacun des trois exercices suivants.

Les paiements de transfert liés à l'achat ou à la construction d'une immobilisation corporelle, que le financement soit partagé ou assumé en entier par le GTNO, sont comptabilisés à titre de revenu dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf lorsque, et dans la mesure où, les stipulations des transferts donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Il s'agit là d'un autre facteur important de l'imprévisibilité des revenus. Pour les grands projets, les revenus sont plus élevés qu'ils le seraient habituellement, puisque les charges associées au projet sont des charges en immobilisations. L'effet sur les charges de fonctionnement s'éclaircira au fil de l'amortissement de l'actif.



* Les revenus autonomes comprennent les recouvrements de charges d'exercices antérieurs.

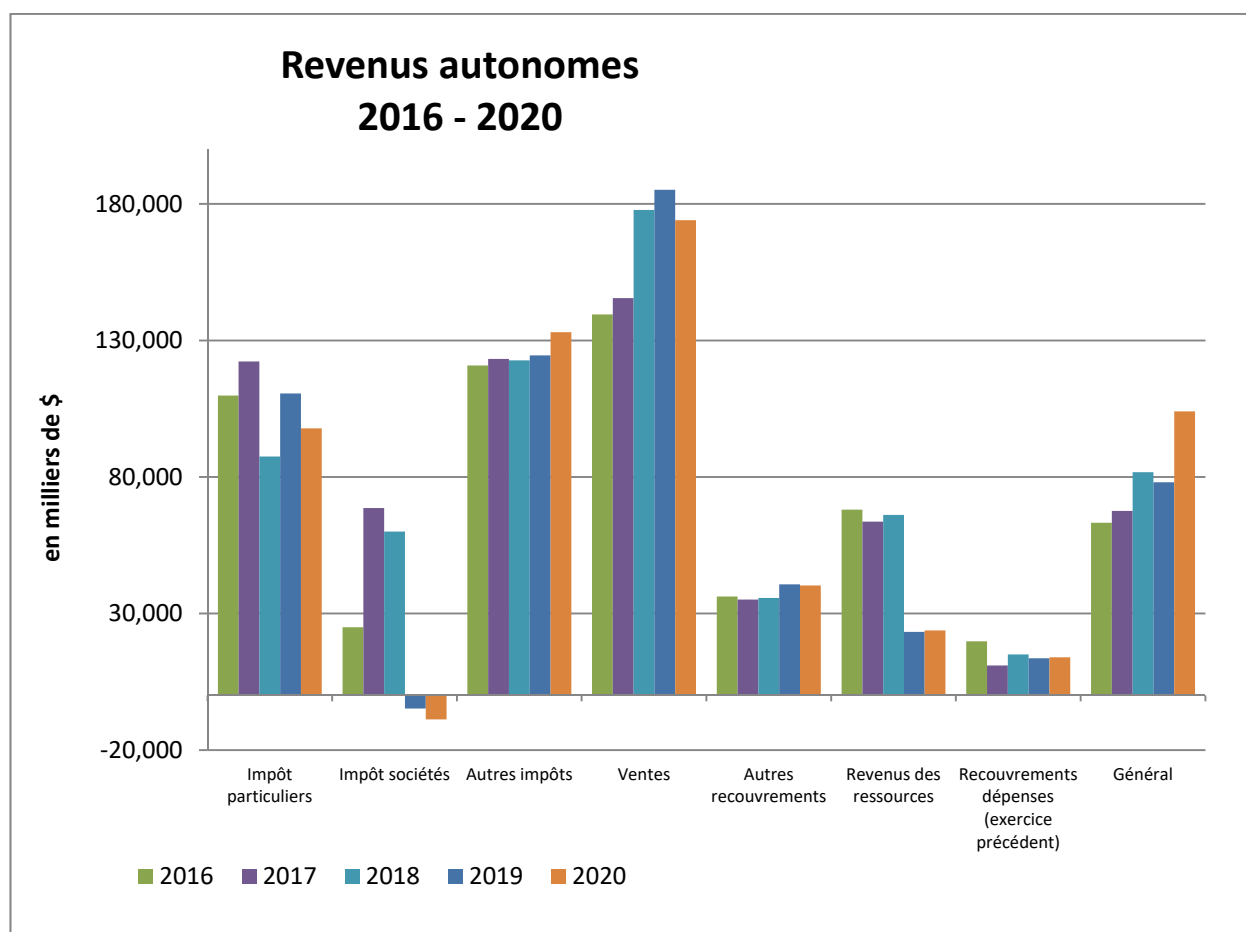
Les revenus totaux en 2020 s'élevaient à 2,1 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 80,5 millions, ou de 3,7 %, par rapport au budget initial. Cette baisse est principalement attribuable au fait que les revenus ont été inférieurs aux prévisions pour ce qui est des paiements de transfert, des revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables et des impôts des sociétés et des particuliers.

Subvention au titre de la formule de financement des territoires du Canada

La subvention de la formule de financement des territoires est passée à 1,3 milliard de dollars en 2020, soit une augmentation de 53 millions par rapport à 2019. Cette augmentation est attribuable à la progression de la base des charges brutes de 53 millions. Les revenus admissibles et les revenus tirés de l'exploitation des ressources restent stables par rapport à 2019.

La subvention versée par le gouvernement du Canada est calculée chaque année et vise à combler l'écart entre les besoins financiers du GTNO et sa capacité à générer des revenus. La subvention accordée aux TNO est égale à la différence entre sa base de charges brutes et une mesure de capacité de revenu que l'on appelle « revenus admissibles ». Pour établir la base de charges brutes, on estime les besoins en matière de dépenses du GTNO en tenant compte du fait que les coûts et les besoins liés à la prestation des services publics dans les TNO sont plus élevés que ceux associés à la prestation de services de même qualité dans les provinces. La base augmente chaque année en fonction de la croissance des dépenses des gouvernements provinciaux et locaux et de la croissance de la population ténosé par rapport à celle de la population canadienne. Pour calculer les revenus admissibles,

on détermine le montant que le GTNO aurait pu lever en impôts s'il appliquait les taux d'imposition nationaux moyens, puis on réduit ce montant de 30 % pour encourager le développement économique. Les revenus tirés de l'exploitation des ressources étant compensés, le montant de la subvention est réduit de 50 % des revenus, montant qui sera décalé de deux ans.



Revenus autonomes

Les principales sources de revenus autonomes du GTNO, soit les impôts des sociétés et des particuliers, les taxes sur le tabac, les carburants et les combustibles et les impôts sur les salaires, sans les revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables, représentent en moyenne environ 26,1 % des revenus totaux, ce qui indique que le GTNO dépend de la subvention du Canada. Les subventions et les paiements de transfert provenant du Canada varient et représentent environ 72,8 % des revenus totaux pour l'exercice.

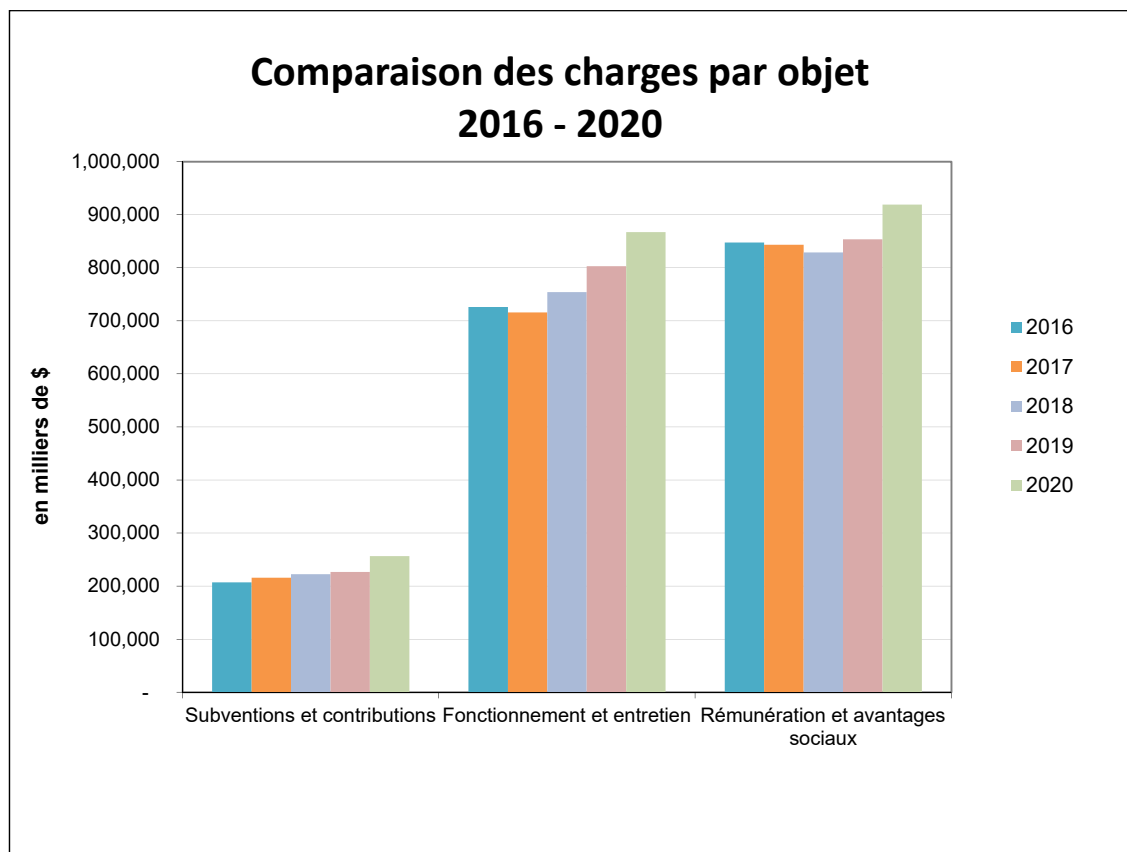
À l'exception des impôts des sociétés et des particuliers et des revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables, les revenus générés par le GTNO ont été généralement réguliers au fil des ans. Les revenus d'impôts des sociétés sont volatils puisqu'ils dépendent d'une petite base de contribuables importants.

Au terme d'une année d'imposition, les contribuables sont tenus de produire leur déclaration de revenus avant la date limite : le 30 avril pour les impôts des particuliers et six mois après la fin de l'exercice financier pour les impôts des sociétés. Compte tenu de ce délai, le GTNO reçoit, pour une année d'imposition donnée, des paiements anticipés du gouvernement du Canada fondés sur l'estimation fédérale des impôts territoriaux à percevoir par l'Agence du revenu du Canada. Une fois les déclarations de revenus produites, les impôts territoriaux réels perçus sont comparés aux paiements anticipés que le GTNO a reçus au cours de l'exercice précédent. Si les impôts perçus dépassent les paiements anticipés, le GTNO reçoit un montant supplémentaire pour le moins-payé. À l'inverse, si les impôts perçus sont inférieurs aux paiements anticipés, le GTNO rembourse le trop-payé au gouvernement du Canada.

- En 2020, les revenus tirés des impôts des particuliers ont diminué de 12,8 millions de dollars par rapport à 2019 en raison de deux facteurs : une baisse de 4,6 millions de dollars des paiements anticipés se rapportant à l'année d'imposition en cours et une réduction nette de 8,2 millions de dollars liée à l'année d'imposition précédente.
- En 2020, les revenus tirés des impôts des sociétés ont diminué de 4 millions de dollars par rapport à 2019 en raison de deux facteurs : une baisse de 14,3 millions de dollars des paiements anticipés se rapportant à l'année d'imposition en cours, compensée par 10,3 millions de dollars en cotisations de l'exercice précédent.

Les revenus tirés de l'exploitation des ressources non renouvelables ont augmenté de 0,5 million de dollars en 2020 par rapport à l'exercice précédent. Ces revenus sont sujets à la volatilité et le flux des rentrées fluctue chaque année en fonction de la production et des dépôts de garantie d'exécution annulés. En outre, ces revenus sont générés à mesure que les ressources sont extraites et sont, par conséquent, limités. Ces revenus, qui sont partagés avec le gouvernement fédéral et les partenaires autochtones (les signataires de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest) sont utilisés pour financer les infrastructures, rembourser la dette et contribuer au Fonds du patrimoine des TNO.

CHARGES PAR OBJET



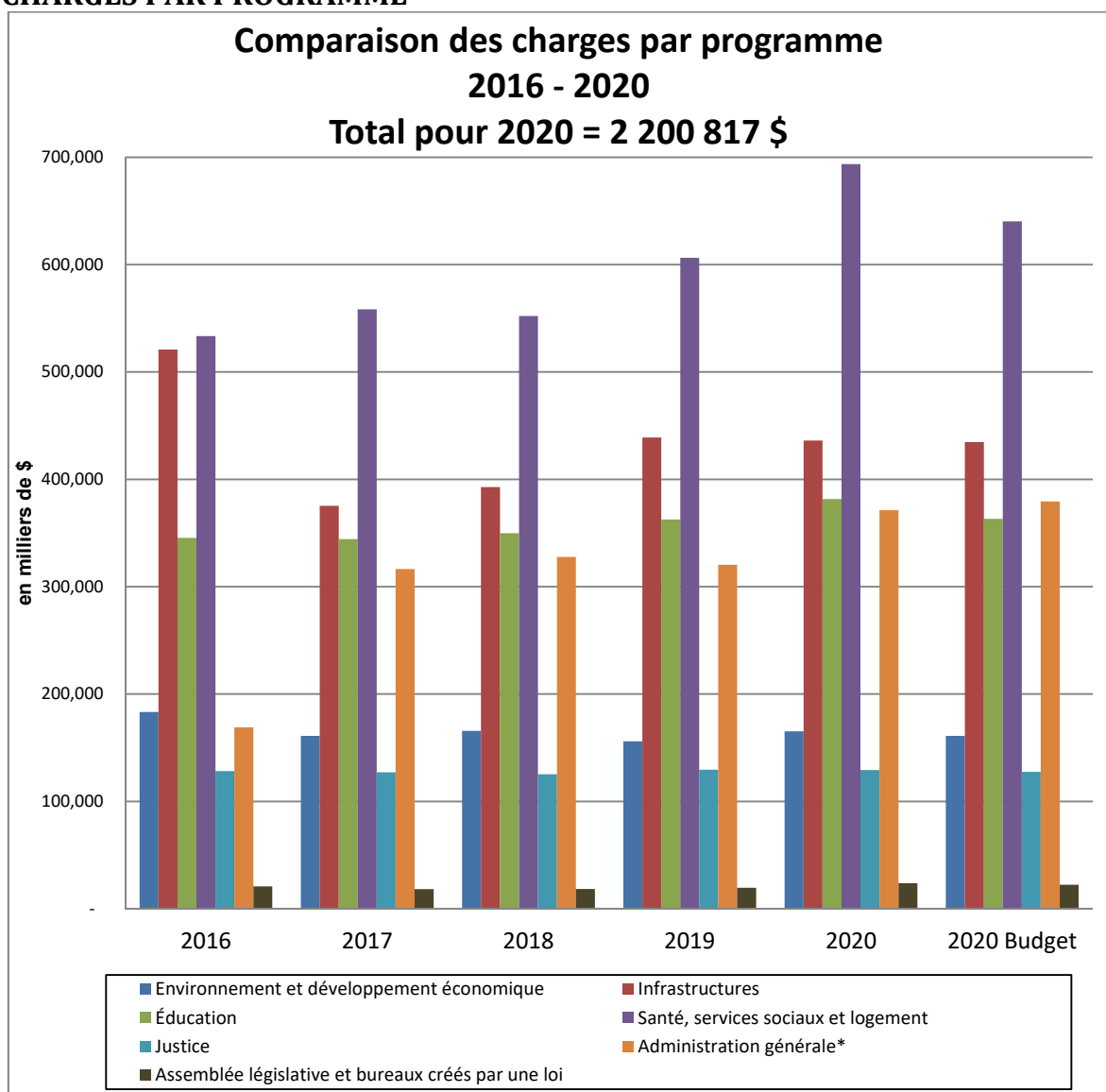
Le graphique ci-dessus nous informe sur les activités de fonctionnement consolidées du GTNO. Les charges totales ont atteint 2,2 milliards de dollars en 2020; soit 3,4 % de plus que ce qui était prévu au budget, et 8,2 % de plus qu'en 2019.

Les montants comptabilisés à titre de subventions et contributions versées par le GTNO à divers conseils et organismes, qui sont présentés de façon consolidée à la section I des comptes publics, sont compris dans deux catégories, soit « Fonctionnement et entretien » et « Rémunération et avantages sociaux », ce qui reflète mieux la nature des charges. Ce classement ne modifie en rien le mode de financement des organismes touchés, étant donné que bon nombre des programmes sociaux et éducatifs sont financés par voie de contributions du GTNO. De nombreux éléments de ces ententes de financement avec les conseils et les organismes touchés se rapportent à des coûts fixes engagés par les bénéficiaires et, en sa qualité de principal (ou unique) bailleur de fonds, le GTNO ne peut modifier ces ententes sans que cela ait des répercussions sur les extrants des conseils et des organismes.

En outre, les engagements découlant de contrats de location et les autres obligations contractuelles communiqués dans les notes afférentes aux états financiers consolidés représentent aussi des coûts fixes à long terme sur lesquels on a peu de pouvoir discrétionnaire à court terme.

Le GTNO est, par ailleurs, vulnérable à l'inflation, celle-ci influant sur ses dépenses de fonctionnement. Les salaires versés directement par le gouvernement, ses conseils et ses organismes sont touchés par l'inflation, mais la charge salariale constitue également un facteur important dans le calcul du montant des subventions et des contributions accordées à des tiers.

CHARGES PAR PROGRAMME



* Avant 2017, les charges du ministère des Affaires municipales et communautaires et du Conseil des sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest faisaient partie des dépenses d'infrastructures; elles font maintenant partie des dépenses d'administration générale.

Le GTNO consacre la majeure partie de son budget aux programmes sociaux (éducation, santé, services sociaux et logement, administration générale et infrastructure), et le reste, au secteur de la justice, à l'environnement et au développement économique, à l'Assemblée législative et aux bureaux créés par une loi. Dans de nombreux cas, les nouveaux fonds requis pour améliorer un service doivent être puisés à même l'enveloppe déjà établie, au détriment d'autres besoins importants. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, il faut non seulement contrôler les charges, mais également trouver la composition la plus efficace et efficiente des programmes.

Les comparaisons suivantes par rapport au budget sont basées sur les plans initiaux et n'incluent pas de crédits supplémentaires ni d'ajustements budgétaires.

- Les charges liées à l'environnement et au développement économique totalisent 165,3 millions de dollars en 2020, soit 4,3 millions de dollars ou 2,6 % de plus que prévu au budget en raison de l'augmentation des charges liés à l'entente sur la planification des aires de répartition du caribou boréal d'Environnement et Changement climatique Canada.
- Les charges du secteur de l'infrastructure se montent à 436,1 millions de dollars en 2020, ce qui correspond au montant budgété.
- Les charges du secteur de l'éducation s'élèvent à 381,7 millions de dollars en 2020, soit 18,4 millions ou 5,1 % de plus que prévu au budget, principalement en raison d'une plus forte demande de paiements relatifs au programme d'aide au revenu.
- Les charges liées au secteur de la santé, des services sociaux et du logement totalisent 693,7 millions de dollars en 2020, soit 53,4 millions ou 8,3 % de plus que le montant budgété. En effet, les services hospitaliers et médicaux fournis aux Ténos en dehors des TNO ont été plus importants que prévu. En outre, il y a eu une augmentation des charges opérationnelles comme nous avons dû prendre en compte les investissements en infrastructure hors immobilisations dans le fonctionnement du nouvel hôpital Stanton.
- Les charges du secteur de la justice se montent à 129,2 millions de dollars en 2020, ce qui correspond au montant budgété.
- Les charges de l'administration générale représentent 371,2 millions de dollars en 2020, soit 8,1 millions ou 2,1 % de moins que le montant budgété, en grande partie en raison d'une réduction du transfert des revenus tirés de l'exploitation des ressources aux communautés autochtones.
- Les charges liées à l'Assemblée législative et aux bureaux créés par une loi s'élèvent à 23,7 millions de dollars en 2020, ce qui correspond au montant budgété.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Le produit intérieur brut (PIB) représente la valeur totale, sans double compte, des biens et des services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays, d'une province ou d'un territoire, que les facteurs de production résident à l'intérieur ou à l'extérieur de ces limites géographiques. Le PIB est présenté en dollars chaînés. Les dollars chaînés correspondent à la mesure du PIB réel, ce qui signifie que l'effet des hausses de prix est exclu, donc qu'une comparaison directe est faite quant à la quantité de biens et de services produits année après année; le PIB varie parce que la quantité des biens et des services varie également. Cette estimation est habituellement exprimée en prix de base, ce qui exclut l'incidence des impôts et des subventions.

Statistique Canada a estimé le PIB des TNO à 4,3 milliards de dollars pour 2019, ce qui représente une baisse de 8,8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par une moindre production de carats dans les mines de diamants et par l'achèvement du projet de modernisation de l'Hôpital territorial Stanton. Ce recul est légèrement compensé par la croissance des industries de l'extraction pétrolière et gazière.

Produit intérieur brut réel aux prix de base, années civiles 2018 et 2019

Canada, provinces et territoires

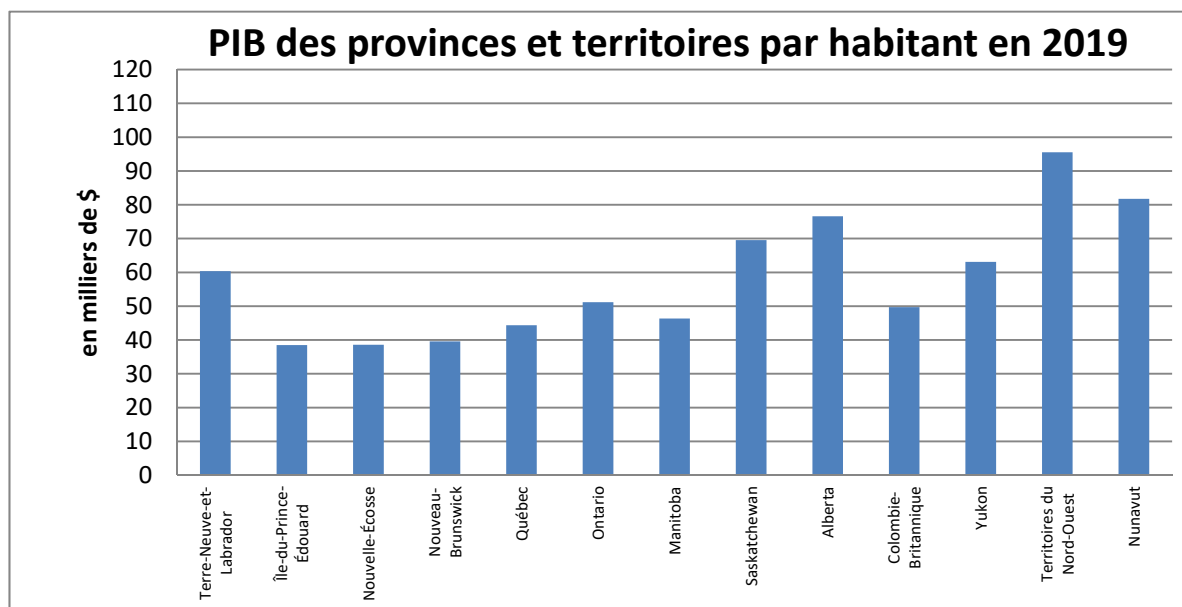
Dollars chaînés de 2012 (en millions)

	2019	2018	Variation en pourcentage
Canada	1 972 155	1 939 593	1,7
Territoires du Nord-Ouest	4 302	4 716	-8,8
Nunavut	3 156	2 974	6,1
Yukon	2 618	2 593	1,0
Colombie-Britannique	253 049	246 260	2,8
Alberta	334 172	336 281	-0,6
Saskatchewan	81 541	82 166	-0,8
Manitoba	63 487	62 863	1,0
Ontario	744 440	730 276	1,9
Québec	377 043	367 075	2,7
Nouveau-Brunswick	30 745	30 447	1,0
Nouvelle-Écosse	37 441	36 663	2,1
Île-du-Prince-Édouard	6 052	5 789	4,5
Terre-Neuve-et-Labrador	31 588	30 383	4,0

Source : Statistique Canada

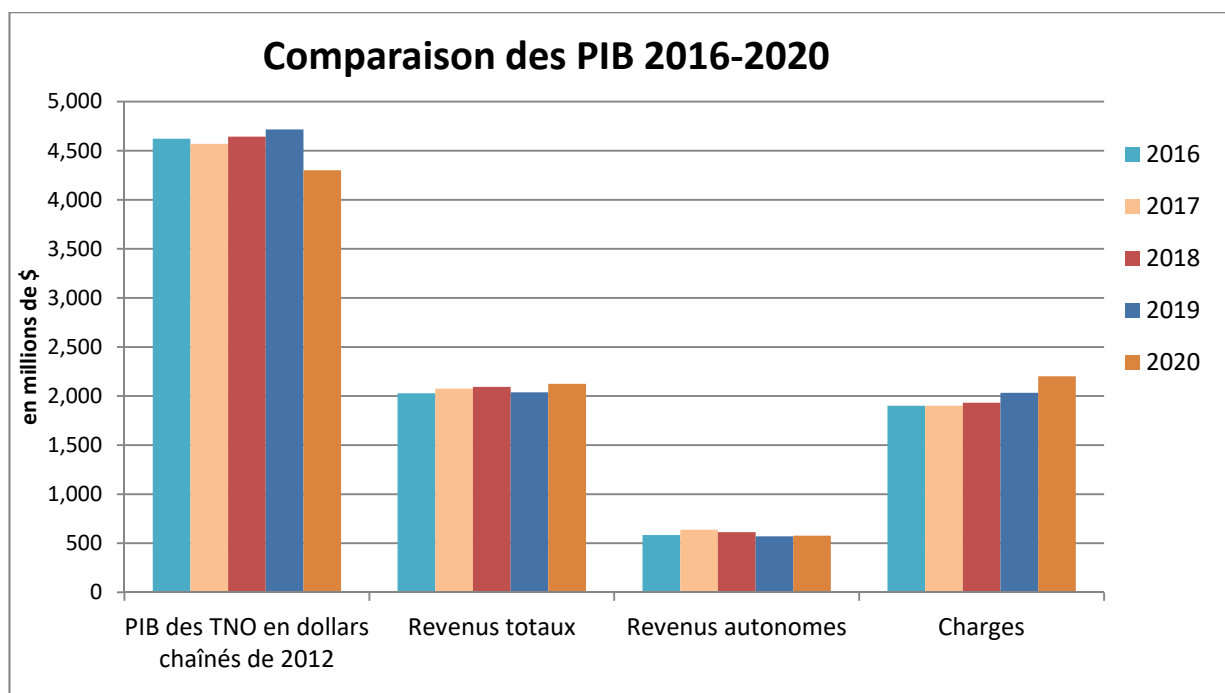
Nota : La somme des données ne correspond pas au total, puisque les dollars chaînés ne s'additionnent pas.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (suite)



Selon les estimations des populations établies par Statistique Canada au 1^{er} juillet 2019.

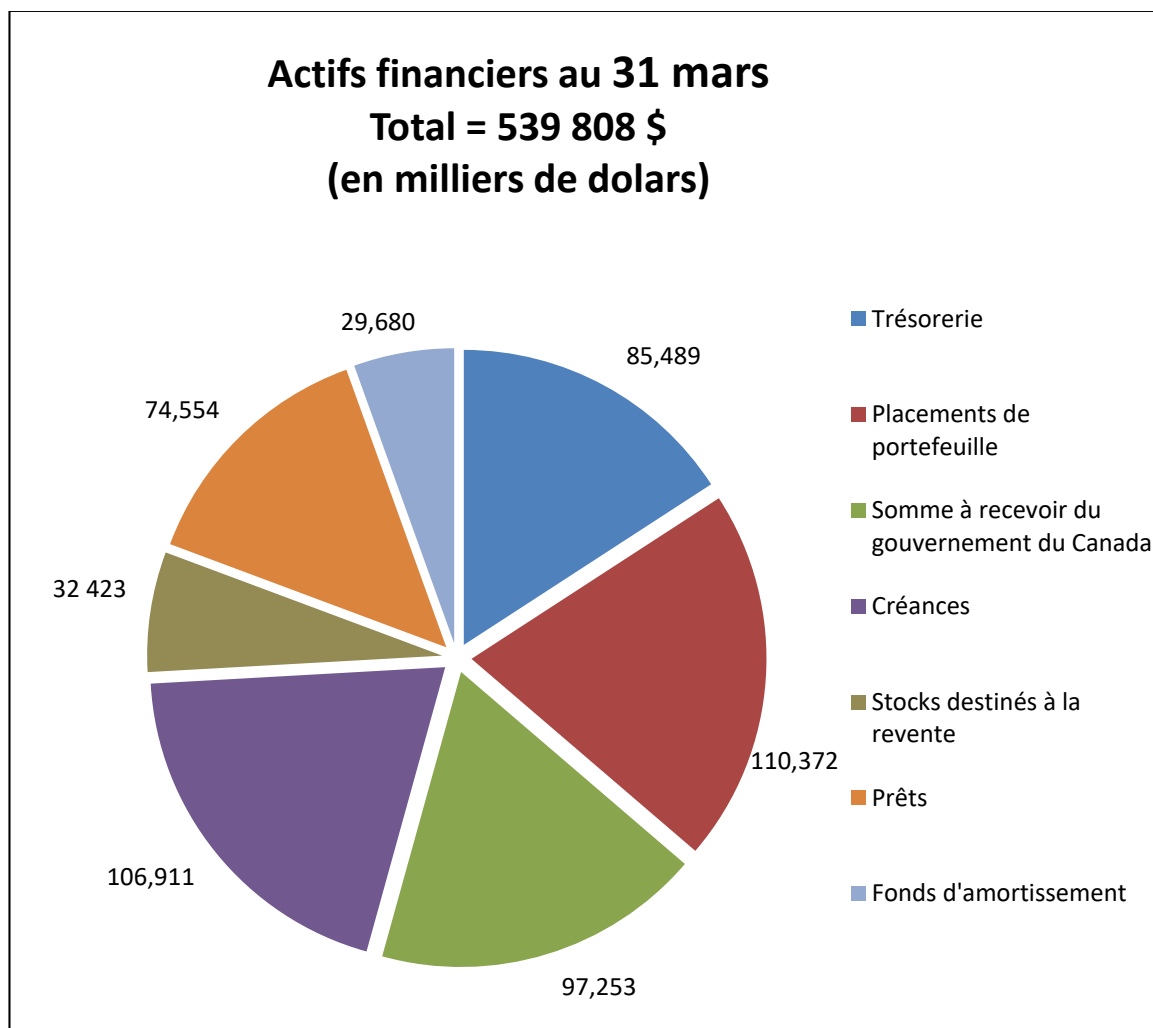
Les TNO affichent actuellement le PIB par habitant le plus élevé au Canada, ce qui constitue un indicateur important dans l'analyse des statistiques relatives aux PIB et signifie que, malgré une population ténioise relativement limitée, l'économie des TNO est plus vaste que celle d'autres provinces et territoires.



* Le PIB des TNO est calculé en fonction de l'année civile, alors que les autres données sont établies à la fin de l'exercice (soit le 31 mars de l'année suivante).

SITUATION FINANCIÈRE – ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers correspondent aux ressources disponibles que le GTNO peut convertir en trésorerie pour s'acquitter de certaines obligations ou financer ses activités.

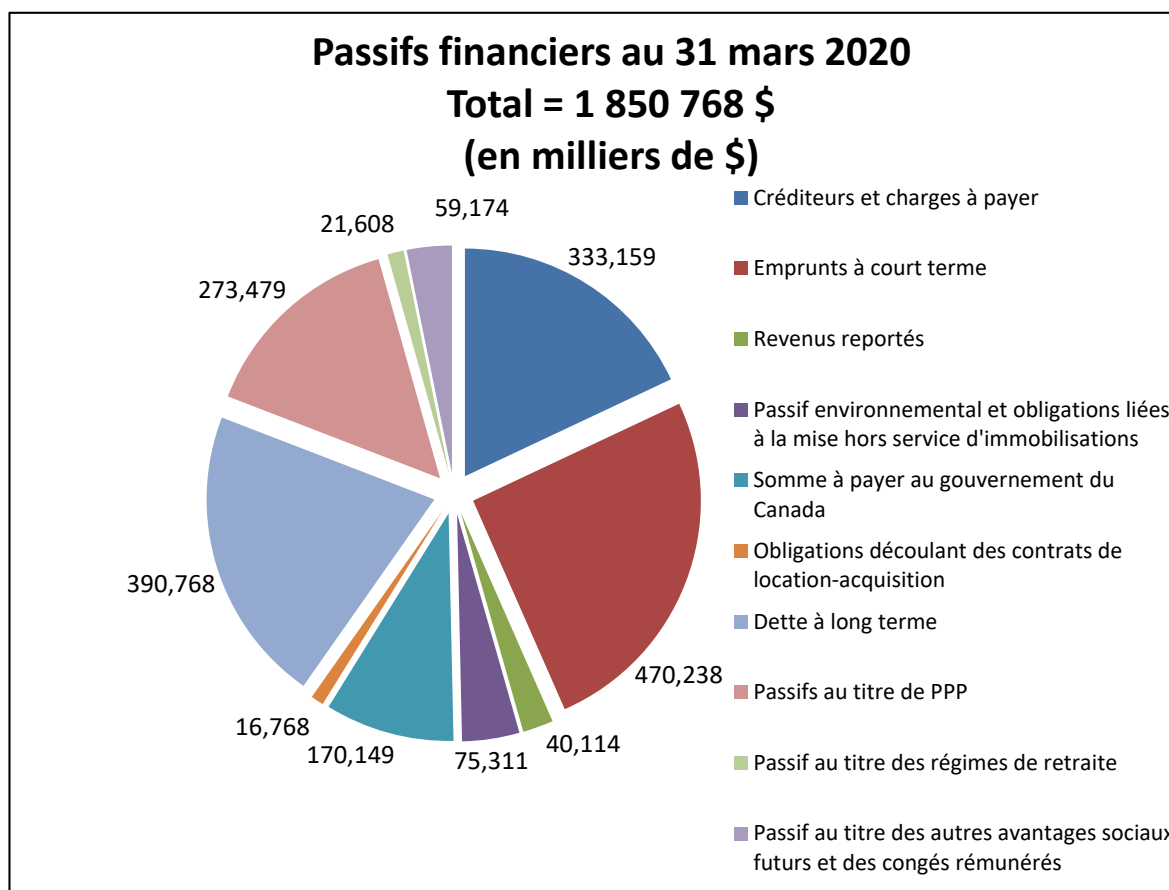


Le graphique ci-dessus montre la composition des actifs financiers du GTNO.

Les actifs financiers du GTNO sont constitués d'environ 15,8 % de trésorerie. Les autres actifs financiers, allant de stocks destinés à la revente et de placements à relativement court terme à des prêts à long terme, deviennent convertibles en trésorerie au fil du temps. Progressivement, le solde des actifs financiers contribuera à la capacité du GTNO à s'acquitter de son passif, comme cela est décrit à la page suivante.

SITUATION FINANCIÈRE – PASSIFS FINANCIERS

Les passifs représentent les obligations du GTNO envers d'autres parties relativement à des opérations ou des événements passés.



Le graphique ci-dessus montre la composition du passif du GTNO.

Le GTNO détient actuellement environ 539,8 millions de dollars en actifs financiers pour s'acquitter de ses passifs, qui s'élèvent à approximativement 1,9 milliard de dollars. L'écart entre les actifs financiers et les passifs du GTNO indique que celui-ci devra utiliser certains de ses revenus futurs pour honorer ses obligations actuelles.

Passifs environnementaux

Les passifs environnementaux sont inclus dans les passifs financiers. Vu la nature de ses programmes et services, le GTNO doit assumer les coûts d'assainissement de sites contaminés dans le cadre de ses activités. Ces coûts représentent le montant des passifs environnementaux indiqué à la section I des comptes publics (note 10). Ce montant peut comprendre les sites du GTNO et les sites contaminés à la charge du GTNO. Un résumé de la politique relative aux passifs environnementaux du GTNO se trouve à la section I des comptes publics (note 2q)).

Dans la comptabilisation d'un site contaminé, le GTNO applique les normes comptables du secteur public et des pratiques de gestion responsable. S'il soupçonne qu'un site est contaminé, il doit d'abord déterminer si la contamination dépasse les normes environnementales. Le cas échéant, le site est ajouté à la liste des sites contaminés du GTNO.

Seuls les sites inactifs ou hautement prioritaires en raison de risques pour la santé humaine ou les biens se voient attribuer une valeur. Avant de calculer cette valeur, le GTNO doit déterminer les mesures à adopter, soit l'assainissement, la surveillance ou la gestion des risques. Les meilleures estimations du GTNO à ce sujet s'appuient sur une évaluation approfondie indépendante ou d'autres cas similaires. S'il n'existe aucune donnée préexistante pour estimer les coûts d'assainissement totaux, la valeur du passif est limitée aux coûts réels estimatifs qui seront engagés lors des prochaines étapes.

Si les coûts d'assainissement peuvent être partagés avec un tiers comme le gouvernement fédéral, seule la partie du GTNO sera comptabilisée.

Le GTNO s'efforce d'effectuer un assainissement adéquat des sites contaminés selon une approche systématique qui tient compte des risques, des ressources disponibles, des efforts coordonnés et de la courte saison estivale.

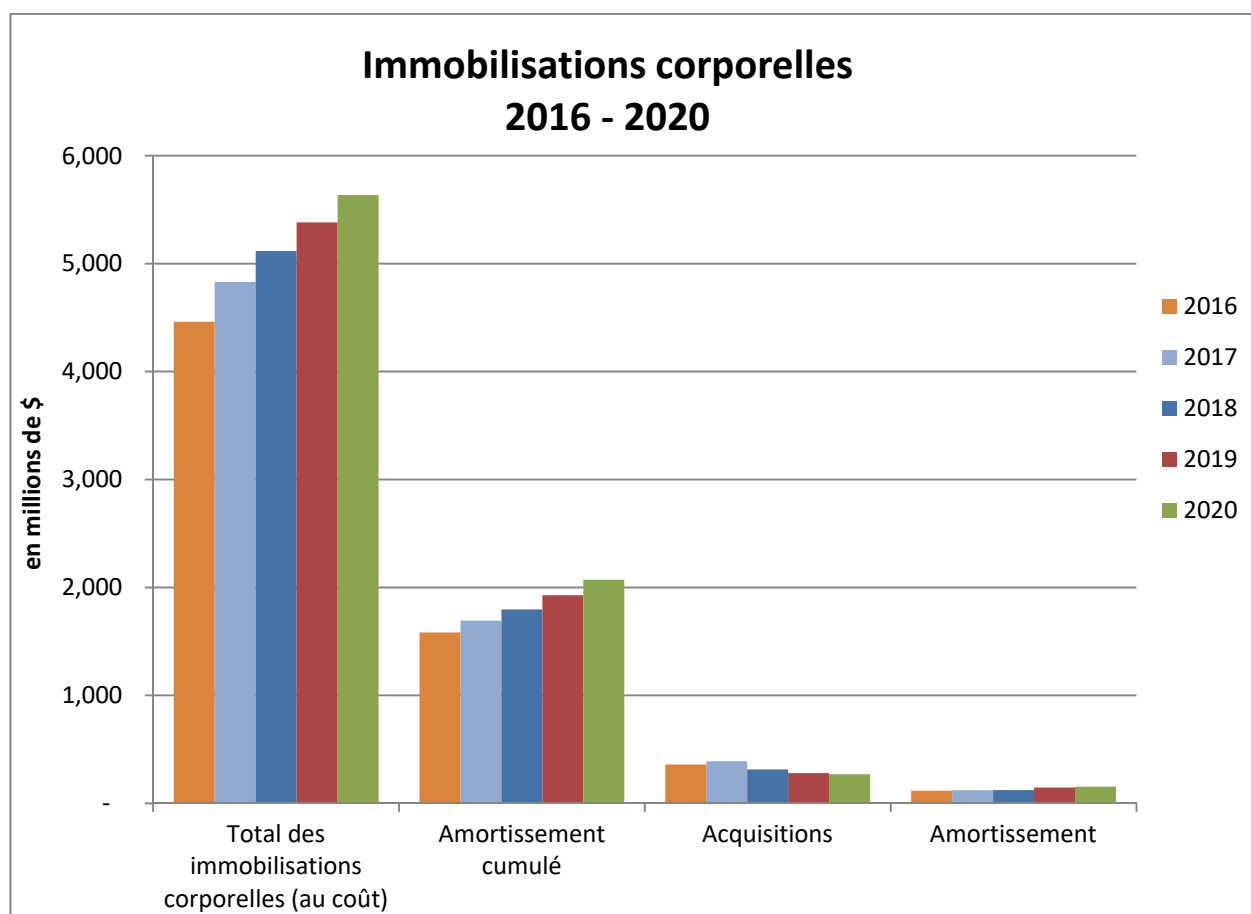
ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers représentent les ressources dont peut disposer le GTNO pour fournir des services ultérieurement. Ces actifs se composent d'immobilisations corporelles en grande partie, mais aussi de stocks destinés à l'utilisation et de charges payées d'avance.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent d'actifs achetés ou construits par le GTNO et d'actifs qui ont été apportés, en tout ou en partie, par le gouvernement du Canada ou des tiers (p. ex. routes, écoles et hôpitaux).

En vertu de la politique de capitalisation du gouvernement, les actifs évalués à 50 000 \$ et plus sont capitalisés, puis passés en charges sous la forme d'un amortissement sur leur durée de vie utile estimative, dans l'état consolidé des résultats.



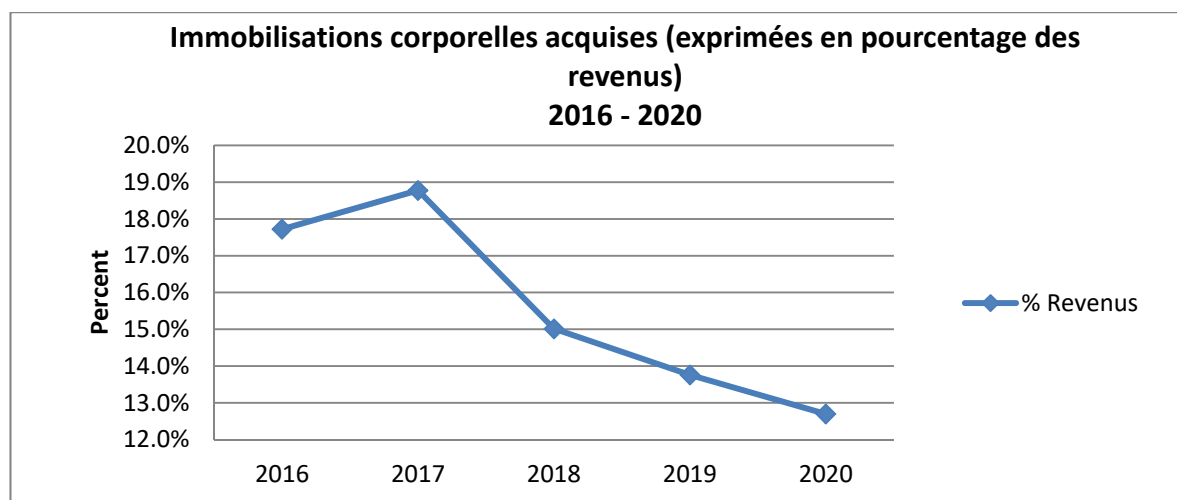
Les immobilisations corporelles (au coût) ne comprennent pas d'ajustements pour les contributions potentiellement versées pour compenser leur coût. Pour de plus amples renseignements concernant les immobilisations corporelles, consultez le tableau A des états financiers consolidés à la section I des comptes publics.

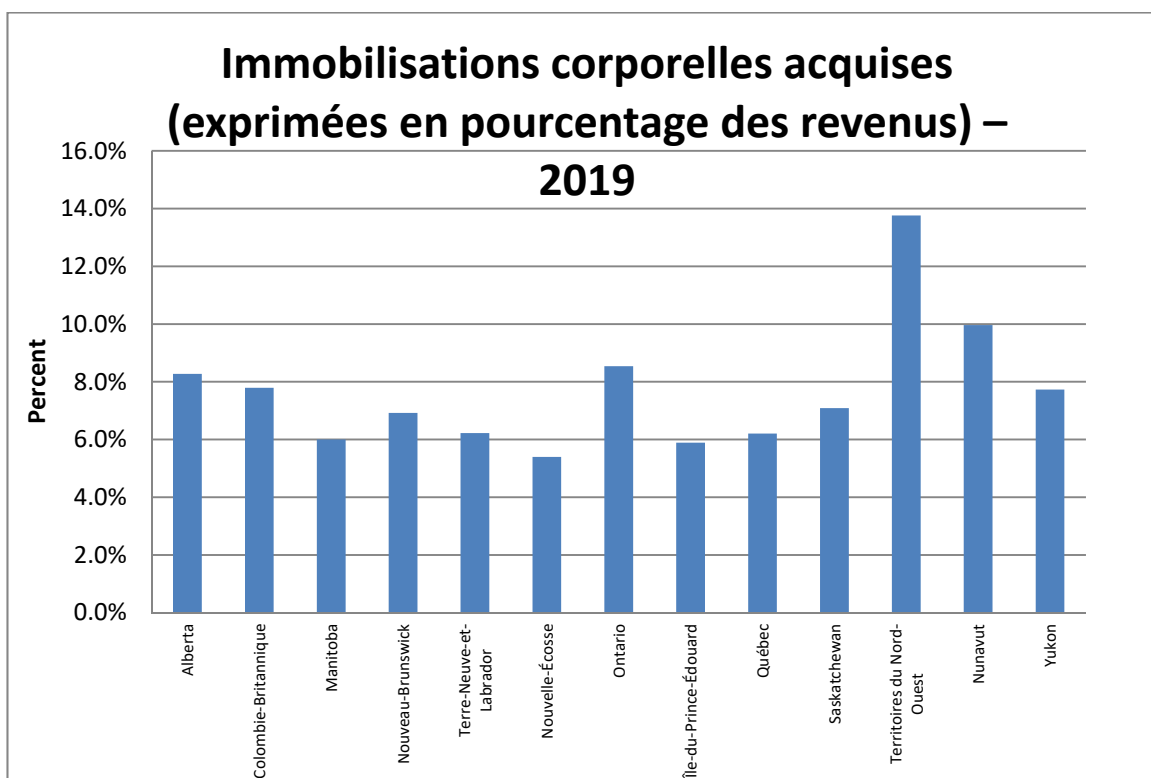
Le GTNO planifie ses dépenses en immobilisations de manière à permettre le remplacement ou l'amélioration des immobilisations corporelles existantes en temps opportun et dans le respect de son orientation, de ses priorités et de sa stratégie budgétaire. Les différents types d'investissement en immobilisations se trouvent dans le tableau A de la section I des comptes publics.

Le gouvernement investit dans les infrastructures de trois façons :

- en investissant dans les immobilisations publiques;
- en concluant des partenariats public-privé (PPP);
- en effectuant des transferts à des tierces parties, notamment aux municipalités, à des fins d'immobilisations. Les actifs financés de cette façon sont présentés comme des contributions, et non comme des immobilisations corporelles du gouvernement.

À l'heure actuelle, les investissements en immobilisations corporelles du GTNO s'effectuent aux fins du remplacement et de la croissance. Les résultats illustrent la volonté constante du GTNO d'investir dans ses infrastructures, y compris dans les installations dédiées à l'éducation, et à la santé. En 2020, le gouvernement a investi 509,1 millions de dollars pour mettre en service de nouveaux actifs (200,7 millions en 2019), le plus important étant le nouvel Hôpital territorial Stanton.



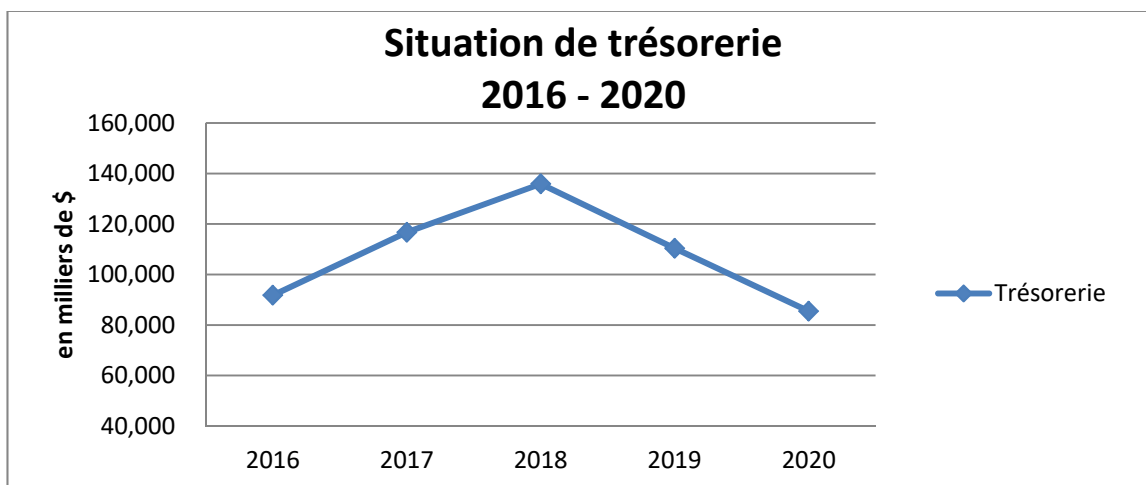


Source : Chiffres calculés selon les comptes publics des provinces et des territoires 2018-2019

Au cours des cinq dernières années, l'acquisition d'immobilisations corporelles par le GTNO, en pourcentage des revenus, est passée de 13,8 % à 18,8 %. Avec ses 13,8 % en 2019, le GTNO affichait le pourcentage le plus élevé de revenus investis en infrastructures comparativement aux autres provinces et territoires.

FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie présente les sources et l'utilisation de la trésorerie au cours de l'exercice. La situation globale de trésorerie du GTNO a diminué de 24,9 millions de dollars, passant de 110,4 millions de dollars en 2019 à 85,5 millions de dollars en 2020.

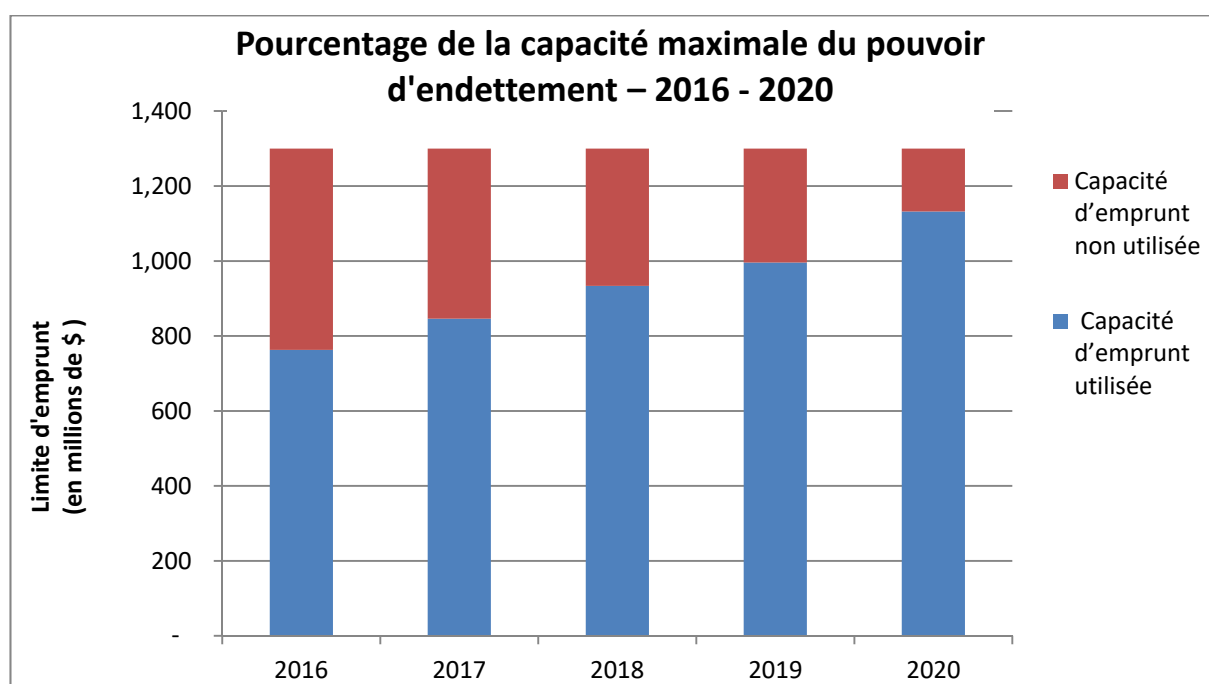


Les activités de fonctionnement des organismes publics et les produits tirés des prêts à court terme constituent les principales sources de trésorerie. Le GTNO utilise sa trésorerie pour financer ses dépenses de fonctionnement, réduire ses passifs et investir dans les infrastructures. Pour en savoir plus, consultez l'état des flux de trésorerie à la section I des comptes publics.

LIMITES D'EMPRUNT À LONG TERME

Le GTNO a adopté une Politique de responsabilité financière qui oriente ses décisions relatives aux emprunts tout en assurant une certaine flexibilité pour la planification de ses besoins futurs en infrastructures. Depuis 2007, le GTNO a maintenu sa notation Aa1 de Moody's Investors Service, ce qui l'aidera à prendre des décisions s'il envisage de contracter une dette. Le plan d'immobilisations actuel comprend des projets qui seront entièrement financés par les revenus du GTNO et des projets établis en vertu de la politique de partenariats public-privé du GTNO.

La dette consolidée, aux fins de la limite d'emprunt autorisée, comprend les emprunts de toutes les organisations gouvernementales qui sont incluses dans les comptes publics consolidés. Cette limite est actuellement fixée à 1,3 milliard de dollars en vertu du paragraphe 20(2) de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*. De plus amples renseignements sont fournis à la note 12 de la section I des comptes publics.



Le GTNO doit accroître sensiblement ses investissements en infrastructures. Dans le cadre de sa stratégie budgétaire, le GTNO dispose d'une politique de responsabilité financière qui l'oblige à planifier et à dégager des excédents de fonctionnement suffisants pour financer ses investissements annuels en infrastructures et assumer le service de la dette.

La Politique de responsabilité financière responsabilise le GTNO à l'égard de son niveau d'emprunt en établissant des mesures de rendement pour la gestion de la

dette, lesquelles visent à garantir que la dette totale du GTNO ne dépasse pas sa capacité à la rembourser au fur et à mesure qu'elle devient exigible.

La Politique de responsabilité financière définit sept mesures du rendement en matière de gestion de la dette, qui sont évaluées annuellement de façon globale dans les comptes publics afin d'assurer l'abordabilité de la dette pour l'ensemble du périmètre comptable du GTNO. La section suivante présente cet engagement additionnel quant aux mesures de rendement.

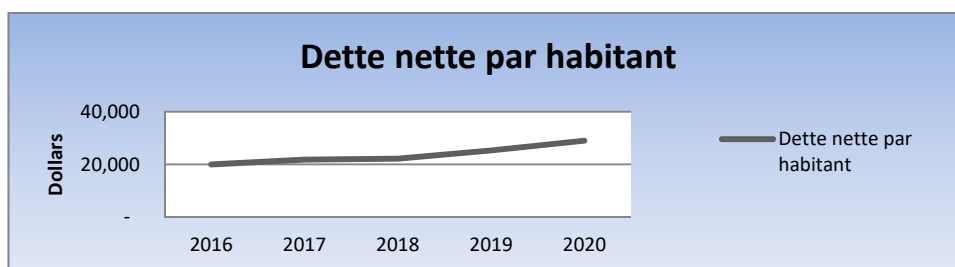
INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière dépeint la santé financière d'un gouvernement ou sa capacité de répondre à ses obligations financières existantes, tant en ce qui concerne ses engagements de services envers le public que ses engagements financiers envers les employés, créanciers et autres. Ci-dessous, l'évaluation de la situation financière du GTNO repose sur trois éléments : la viabilité, la flexibilité et la vulnérabilité.

Mesures spécifiques de la Politique de responsabilité financière

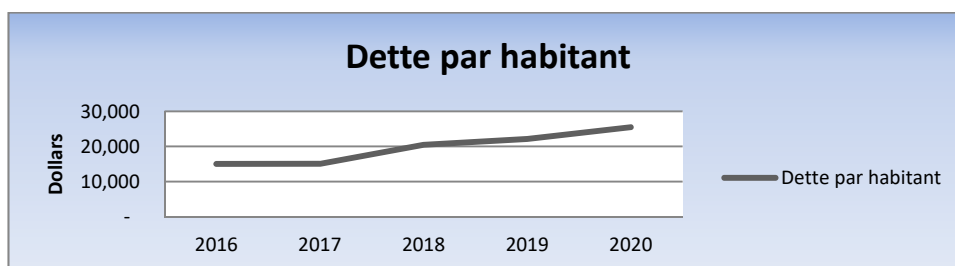
La Politique de responsabilité financière du GTNO exige que l'on évalue les mesures suivantes sous forme consolidée afin de déterminer l'abordabilité de toute augmentation de la dette consolidée.

- i) La dette nette par habitant représente la dette nette attribuable à chaque résident des Territoires du Nord-Ouest. Une baisse de ce ratio indique que le fardeau de la dette par résident s'est allégé, et vice-versa.



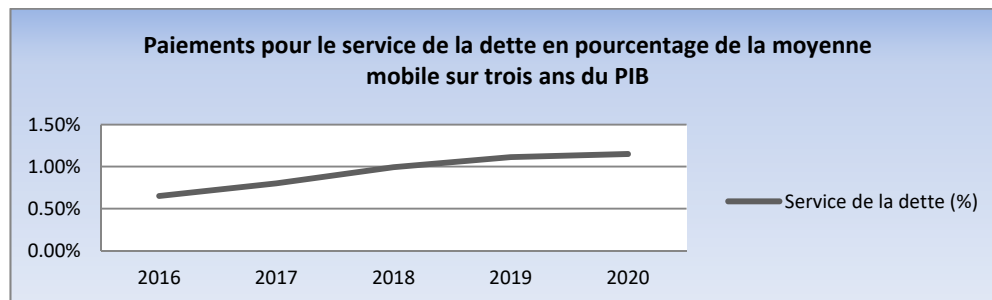
La dette nette des Territoires du Nord-Ouest a augmenté de 14,7 %, passant de 25 317 \$ par habitant en 2019 à 29 029 \$ par habitant en 2020. L'augmentation est surtout attribuable à une hausse des emprunts à court terme et des obligations liées aux PPP.

- ii) La dette par habitant représente la dette attribuable à chaque résident des Territoires du Nord-Ouest. Toute baisse du ratio indique que le fardeau de la dette par résident s'est allégé, et vice-versa.



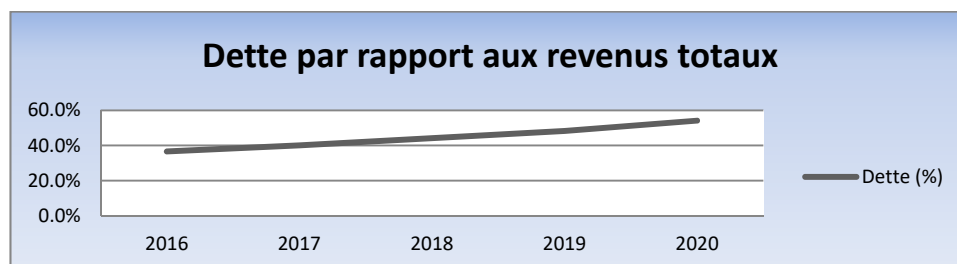
La dette par habitant a augmenté de 15,2 %, passant de 22 135 \$ en 2019 à 25 492 \$ en 2020. Tout comme pour la dette nette, l'augmentation est surtout attribuable à une hausse des obligations liées aux PPP et des emprunts à court terme.

- iii) Les paiements pour le service de la dette (intérêts et capital) en pourcentage de la moyenne mobile du PIB sur trois ans pour les Territoires du Nord-Ouest sont une mesure du remboursement de la dette en relation avec la croissance économique où, idéalement, la croissance économique surpasse le taux de croissance des paiements de la dette. Un ratio en baisse reflète une amélioration soutenue de la situation financière, tandis qu'un ratio en hausse témoigne d'une détérioration de la situation financière.



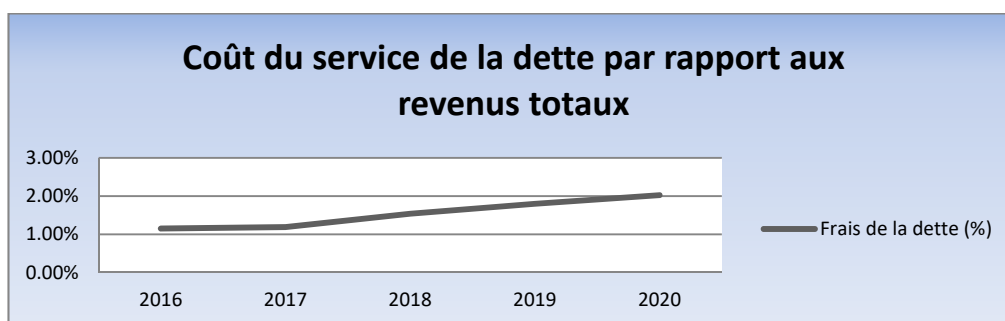
Le ratio a augmenté, passant de 1,11 % en 2019 à 1,15 % en 2020, en raison d'une croissance moindre du PIB et d'une diminution du remboursement de la dette.

- iv) Le ratio de la dette par rapport aux revenus totaux est un indicateur de la variation de la dette en proportion de l'évolution des revenus. Un ratio décroissant est favorable et indique que le rythme d'augmentation des revenus est plus rapide que le rythme d'augmentation de la dette. Un ratio moindre reflète une viabilité accrue, puisqu'il faudra moins de temps pour éliminer la dette.



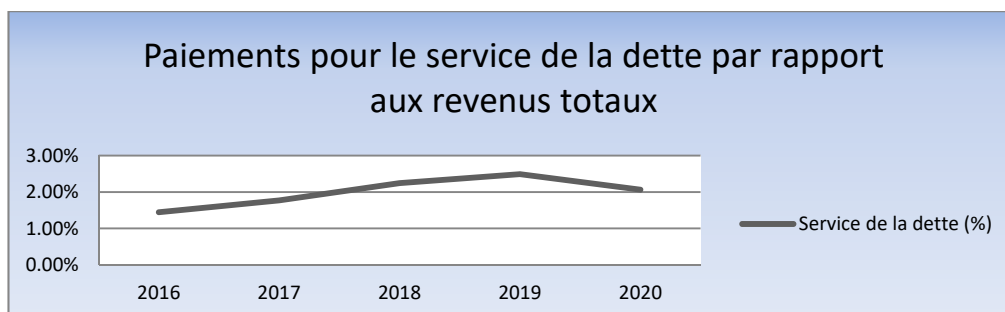
Le ratio du GTNO a augmenté, passant de 48,3 % en 2019 à 54,2 % en 2020, surtout en raison d'une hausse des obligations liées aux PPP et des emprunts à court terme. Ce ratio augmente peu à peu au vu des revenus stables du gouvernement et de la hausse de sa dette.

- v) Le coût du service de la dette (intérêts) calculé en pourcentage des revenus totaux constitue un indicateur de la mesure dans laquelle les revenus du GTNO sont affectés aux frais de la dette au lieu de servir à la prestation des programmes et des services ou à la réduction des impôts. Un ratio moindre indique une capacité d'emprunt accrue.



Les coûts du service de la dette du GTNO par rapport aux revenus totaux ont augmenté, passant de 1,8 % en 2019 à 2,0 % en 2020 en raison d'une hausse des emprunts à court terme et de la dette liée aux PPP.

- vi)** Le ratio des paiements pour le service de la dette (intérêts et capital) par rapport aux revenus totaux reflète la mesure dans laquelle les revenus du GTNO sont affectés aux remboursements de la dette au lieu de servir à la prestation des programmes et des services ou à la réduction des impôts. Un ratio moindre indique une capacité d'emprunt accrue.



Le ratio des paiements pour le service de la dette par rapport aux revenus totaux du gouvernement a baissé, passant de 2,5 % en 2019 à 2,1 % en 2020. Cette baisse est attribuable à une légère augmentation des revenus et à une diminution des paiements de service à la dette en 2020.

Conformité à la Politique de responsabilité financière

En plus des mesures devant faire l'objet d'une surveillance conformément à la Politique de responsabilité financière, deux autres mesures doivent être évaluées afin de s'assurer que le GTNO a répondu à toutes les exigences de la politique.

La politique veut que le GTNO limite ses investissements en infrastructures (projets de PPP exclus) comme suit :

- a) un minimum de 50 % des fonds doivent provenir d'excédents de fonctionnement constatés dans les comptes publics non consolidés;
- b) un maximum de 50 % des fonds peuvent provenir d'emprunts du gouvernement.

Elle indique aussi que le GTNO doit s'assurer que les paiements non consolidés pour le service de la dette ne doivent pas dépasser 5 % du total des revenus annuels non consolidés.

Il est important d'examiner l'information non consolidée afin de déterminer si les deux objectifs ont bien été atteints conformément à la politique, donc si le GTNO a généré suffisamment de trésorerie pendant l'exercice pour y satisfaire sans la contribution d'organismes publics.

Conformité à la Politique de responsabilité financière

(Tous les calculs sont fondés sur la section II des Comptes publics – États financiers non consolidés)

2020 2019
(en millions de dollars)

Disposition (6(5)a) de la Politique de responsabilité financière – Paielements pour le service de la dette

Revenus (tableau A de la section II des Comptes publics, p. 36)	1 835	1 756
<i>Paielements maximums pour le service de la dette – 5 % des revenus</i>	92	88
Paielements pour le service de la dette		
Charges d'intérêts à court terme (section II des Comptes publics, note 7, p. 17)	8	5
Pont Deh Cho (section II des Comptes publics, note 12, p. 22)	9	9
Service de la dette autitre des PPP (section II des Comptes publics, note 13, p. 24)	14	10
Total des paielements pour le service de la dette	31	24
Ratio réel des paielements pour le service de la dette par rapport aux revenus	1,67 %	1,38 %

Disposition 6(3) Financement des infrastructures

Acquisitions d'immobilisations (tableau 4 de la section II des Comptes publics, p. 47)	200	233
Moins : Projets de PPP (hors du périmètre) (section II des Comptes publics, p. 23)		
Hôpital territorial Stanton (Santé et Services sociaux)	-	(50)
Route toutes saisons des Tlichio	(43)	(21)
Liquidités requises pour les dépenses en infrastructures	157	162

Budget de fonctionnement nécessaire

<i>Total du budget de fonctionnement nécessaire pour 50 % des investissements en infrastructures</i>	78	81
--	----	----

Trésorerie générée par l'exploitation

Excédent de fonctionnement (État des résultats, section II des comptes publics, p. 2)	(71)	(25)
Plus : éléments hors trésorerie – Amortissement (section II des Comptes publics, état des flux de trésorerie, p. 4)	117	110
Total du budget de fonctionnement disponible	46	85

Excédent (déficit) net de la trésorerie pour 50 % des investissements en infrastructures

(32) 4

Total des besoins d'emprunt pour les infrastructures

Liquidités requises pour le total des dépenses en infrastructures	157	162
Total du budget de fonctionnement disponible	46	85
Total des besoins d'emprunt pour 100 % des investissements en infrastructures	111	77

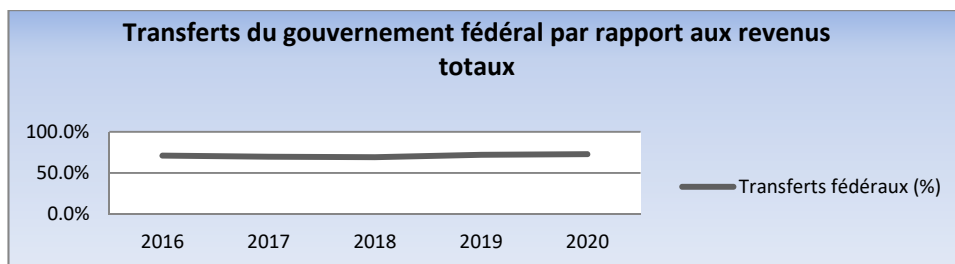
Conclusion

Pour l'exercice 2020, le gouvernement respecte les exigences de la partie sur la dette abordable de la Politique de gestion responsable des finances. Le coût du service de la dette non consolidée correspond à 1,7 % des revenus annuels non consolidés, en deçà de la limite de 5 %.

Le GTNO ne respecte pas les exigences de la partie de la politique sur le financement des infrastructures étant donné qu'il n'a pas été en mesure de répondre à l'exigence d'investir au moins 50 % dans les infrastructures. Le GTNO a généré 46 millions de dollars en trésorerie provenant des activités d'exploitation comme l'on peut voir dans les comptes publics non consolidés; toutefois le GTNO aurait dû générer 78 millions de dollars s'il avait respecté les exigences de la politique.

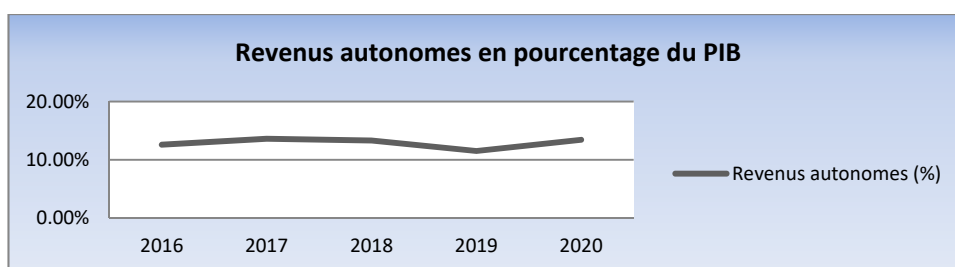
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

- i) Le ratio des transferts reçus du gouvernement fédéral en pourcentage des revenus totaux est un indicateur du degré de vulnérabilité du GTNO à l'égard des transferts fédéraux. Un ratio décroissant indique généralement que le GTNO dépend moins des transferts pour financer ses programmes, ce qui le rend moins vulnérable.



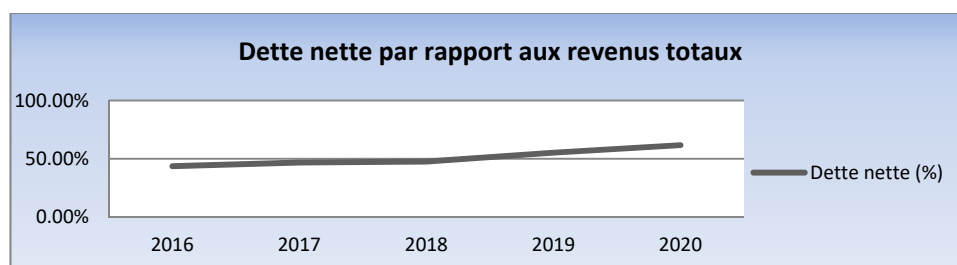
Les revenus totaux provenant des transferts du gouvernement fédéral ont légèrement augmenté, passant de 72,0 % en 2019 à 72,8 % en 2020. Comme la proportion des revenus autonomes est en baisse, le GTNO ne s'est pas affranchi de sa dépendance à la subvention au titre de la formule de financement des territoires.

- ii) Le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB indique dans quelle mesure les revenus du GTNO proviennent de l'activité économique. L'augmentation de ce ratio indique que les revenus autonomes du GTNO croissent plus rapidement que l'économie, ce qui limite la flexibilité d'accroître les revenus sans ralentir la croissance économique.



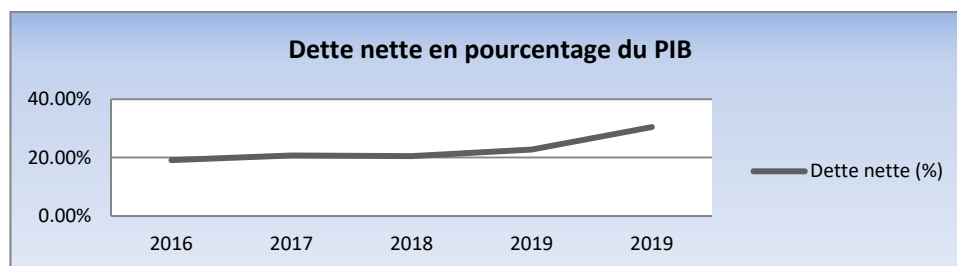
Comme le montre le graphique ci-dessus, les revenus autonomes exprimés en pourcentage du PIB sont demeurés relativement stables, avec une légère augmentation en 2020 en raison du PIB inférieur et d'une hausse des revenus généraux par rapport à l'exercice précédent.

- iii)** Le ratio de la dette nette par rapport aux revenus totaux est un indicateur de la variation de la dette nette en proportion de l'évolution des revenus. Un ratio décroissant est favorable et indique que le rythme d'augmentation des revenus est plus rapide que le rythme d'augmentation de la dette nette. Un ratio moindre reflète une viabilité accrue, puisqu'il faudra moins de temps pour éliminer la dette nette.



La dette nette du GTNO a augmenté, passant de 55,2 % en 2019 à 61,7 % en 2020, principalement en raison d'une hausse des obligations liées aux PPP et des emprunts à court terme. Ce ratio augmente peu à peu au vu des revenus stables du gouvernement et de la hausse de sa dette grâce aux investissements dans les immobilisations corporelles.

- iv)** La dette nette en pourcentage du PIB des TNO est une mesure servant à calculer l'évolution de la dette par rapport à la croissance économique. Idéalement, le rythme de croissance de l'économie dépasse celui de la dette publique. Un ratio en baisse représente une amélioration soutenue de la situation financière.



La dette nette des TNO, en pourcentage du PIB, a augmenté, passant de 22,7 % en 2019 à 30,5 % en 2020. L'augmentation de ce ratio découle de la hausse de la dette nette dans un contexte de recul économique.

RISQUES ET INCERTITUDES

Le GTNO est sujet à des risques et à des incertitudes découlant de variables sur lesquelles il n'a aucun contrôle direct. Ces risques et incertitudes comprennent ce qui suit :

- changements dans les facteurs économiques, comme la croissance ou le ralentissement de l'économie, les prix des produits de base et des ressources non renouvelables, l'inflation, les taux d'intérêt, la concurrence des marchés, les changements démographiques, le revenu des particuliers et les ventes au détail;
- exposition au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de liquidité;
- changements liés aux transferts du gouvernement fédéral;
- utilisation des services publics;
- autres événements imprévus, comme des situations météorologiques inhabituelles ou une catastrophe d'origine naturelle ou autre;
- attaques malveillantes ou criminelles, de nature informatique ou physique, pouvant entraîner une interruption des activités, une atteinte à la protection de renseignements confidentiels et la perte ou l'endommagement d'information, d'installations et d'équipement;
- facteurs susceptibles d'empêcher la livraison sécuritaire de produits et services;
- issues de litiges, d'arbitrages ou de négociations avec des tierces parties;
- changements dans les résultats comptabilisés lorsque les résultats réels diffèrent de ceux prévus, comme il est mentionné dans la note 2 à la section I des comptes publics;
- modification des normes comptables.

Le GTNO s'appuie sur les prévisions de banques et de sociétés privées pour formuler les hypothèses qui sous-tendent ses prévisions budgétaires, à la fois pendant l'élaboration du budget et tout au long de l'exercice.

Pour que le GTNO puisse relever ses défis de croissance et demeurer concurrentiel, il doit entretenir les éléments d'infrastructure territoriaux et investir dans ceux-ci en vue de soutenir sa croissance future.

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

Projets de PPP en cours :

Route toutes saisons de la région des Tłchq

Le 13 février 2019, le GTNO a conclu une entente avec North Star Infrastructure GP pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien d'une route toutes saisons dans la région des Tłchq. Les travaux de construction devraient être terminés en novembre 2022, et North Star Infrastructure GP se chargera de l'exploitation et de l'entretien de la nouvelle route jusqu'en 2047. Au terme du projet, les coûts d'exploitation et d'entretien s'élèveront en moyenne à 6 millions de dollars par année, soit un total de 149,6 millions de dollars sur la durée du contrat, avant indexation sur l'indice des prix à la consommation.

Les TNO comptent fortement sur la construction de routes toutes saisons pour adapter leur réseau de transport aux changements climatiques et assurer la fiabilité de leurs infrastructures. Ainsi, à la suite du remplacement de la portion sud de la route d'hiver qui dessert actuellement la région par une route toutes saisons, la région de Whatì sera accessible toute l'année, et les communautés de Gamètì et de Wekweètì seront accessibles plus longtemps.

Le projet favorisera la participation des entreprises du Nord. En effet, la construction et l'entretien de la route créeront des emplois et des occasions de formation pour les résidents des régions des Tłchq et du Nord.

(en milliers de \$)	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	Total
Dépenses annuelles						
GTNO	279	2 271	4 682	3 546	2 198	12 976
Partenaire privé	-	-	-	21 367	43 158	64 525
Dépenses annuelles totales	279	2 271	4 682	24 913	43 356	77 501
Coûts du projet – Portion non encore en service	279	2 550	7 232	32 145	77 501	

Les PPP sont détaillés dans la section I des comptes publics (notes 13 et 17).

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES DANS LES COMPTES PUBLICS

Le tableau suivant dresse la liste des entités consolidées et indique la date de dépôt de leurs états financiers audités.

Entité	Date d'échéance	Date d'échéance prolongée	Date de fin
Conseil scolaire de division de Beaufort-Delta	28 sept. 2019		30 août 2019
Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest	28 sept. 2019		23 sept. 2019
Conseil scolaire de division du Dehcho	28 sept. 2019		27 sept. 2019
Administration scolaire de district de Dettah	28 sept. 2019		27 sept. 2019
Administration scolaire de district de N'dilo	28 sept. 2019		25 sept. 2019
Conseil scolaire de division du Sahtu	28 sept. 2019		25 sept. 2019
Conseil scolaire de division du Slave Sud	28 sept. 2019		2 août 2019
Écoles catholiques de Yellowknife	28 sept. 2019		19 sept. 2019
Administration scolaire de district no 1 de Yellowknife	28 sept. 2019		10 sept. 2019
Collège Aurora	28 sept. 2019	27 nov. 2019	21 nov. 2019
Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2020	28 août 2020	25 août 2020
Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River	29 juin 2020		2 juillet 2020
Agence de services communautaires th̓ch̓q̓	29 juin 2020	28 août 2020	27 août 2020
Arctic Energy Alliance	29 juin 2020		23 juin 2020
Société d'hydro des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2020	28 août 2020	23 octobre 2020
Société d'investissement et de développement des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2020	28 août 2020	27 août 2020
Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2020	29 juillet 2020	21 juillet 2020
Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2020	28 août 2020	27 août 2020
Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2020		26 juin 2020
Office inuvialuit des eaux	29 juin 2020		8 juin 2020
Conseil des sports et des loisirs des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2020		26 mai 2020
Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2020	28 août 2020	29 juin 2020
Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest	29 juin 2020		29 juin 2020